

République du Bénin



PROGRAMME : L'EDUCATION OUT LOUD (EOL/ OC1. 3)

**Etude de référence sur les barrières socioéconomiques
et culturelles au maintien des enfants dans l'éducation
de base, en particulier les filles et les enfants
handicapé.e.s dans les départements du Mono et du
Plateau**

RAPPORT FINAL

Décembre 2024

Consultant

Paul YASSEGOUNGBE

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	3
REMERCIEMENTS	3
AUTEURS ET CONTRIBUTEURS	4
LISTE DES SIGLES	5
LISTE DES TABLEAUX	6
LISTE DES GRAPHIQUES	6
RESUME EXECUTIF	7
1. INTRODUCTION GENERALE	10
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE	10
1.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE	11
2. METHODOLOGIE	12
2.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE	12
2.2. LIMITES, DIFFICULTES CONTRAINTES ET APPROCHES DE SOLUTION	18
2.3. CLARIFICATION CONCEPTUELLE	20
2.4. CADRE D'ETUDE	22
3. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	27
4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	51
4.1. CONCLUSION GENERALE	51
4.2. RECOMMANDATIONS	52
5. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES	54
6. ANNEXES	55

AVANT PROPOS

La réalisation de la présente étude s'est basée sur le contenu des objectifs, général et spécifiques pour explorer les barrières économiques et socioculturelles à la scolarisation et au maintien des enfants à l'école, et non seulement au maintien, tel que stipulé dans le titre. Dans la démarche et les résultats, la scolarisation a été abordée, mais l'accent a été particulièrement mis sur le maintien des enfants qui constitue une préoccupation majeure.

REMERCIEMENTS

Cette étude a pu être réalisée grâce à la disponibilité, à la contribution et à la collaboration active de plusieurs acteurs. Le consultant et la Coalition Béninoise des Organisations pour l'Education Pour Tous (CBO-EPT) tiennent à remercier très sincèrement tous ceux et toutes celles qui, de quelque manière que ce soit, ont contribué à cette œuvre.

Tout particulièrement, les remerciements vont à l'endroit :

- des responsables de l'APAGE et de la FENAPEB qui ont été présents et ont participé activement à toutes les étapes du processus de conduite de cette étude ;
- des responsables et collaborateurs.trices des structures étatiques et non-étatiques qui se sont prêtés à nos questions ;
- des responsables et collaborateurs.trices au niveau central, départemental, communal et local de diverses directions, services ou structures organisationnelles pour les facilitations accordées et les informations fournies ;
- des ménages grâce auxquels une évaluation des barrières a été faite à divers niveaux ;
- des leaders communautaires et religieux qui ont dit leur part de vérité sur la problématique des barrières à la scolarisation et au maintien des enfants filles et garçons et des enfants handicapés dans l'éducation de base ;
- du personnel de terrain : superviseurs et assistant.e.s de recherche pour leur disponibilité, leur engagement et les efforts qu'ils ont déployés pour surmonter les difficultés relatives à la mobilisation des cibles et à la collecte de données avec peu de moyens.
- de la Personne ressource et des statisticiens qui ont donné beaucoup de leur temps et de leurs expertises en vue de l'aboutissement de cette étude.

Que tous ces acteurs et actrices trouvent ici, l'expression de la profonde reconnaissance du Consultant et de la CBO-EPT.

AUTEURS ET CONTRIBUTEURS

COORDINATION TECHNIQUE ET SUIVI DE L'ETUDE

No	Nom et Prénoms	Genre	Titre / Structure
1	KINHA Hervé	M	Coordonnateur de la CBO - EPT
2	OKE Vitale	F	Chargée de Programme de la CBO - EPT
3	AZON Epiphane	M	Président de la FENAPEB
4	NONDICHAO Mahamadou	M	Organisateur APAGE
5	JOHNSON C. Maoudi	M	Membre APAGE

EQUIPE DE CONDUITE DE L'ETUDE

No	Nom et Prénoms	Genre	Poste	Spécialités
1	YASSEGOUNGBE Paul	M	Consultant	Sociologue du développement, Expert en Droits Humains et Protection de l'Enfant, spécialiste en éducation, Consultant-Chercheur-Formateur
2	DENAMI G. Ernestine	F	Personne Ressource, en charge de la qualité	Sociologue, Spécialiste en Formation – Communication – Genre et Inclusion Sociale, en charge de SSR/ SRAJ, Gestion des RH et coordination des projets
3	EZINSourou Robert	M	Personnes Ressources, Statisticien	Statisticien, Spécialiste en Suivi et évaluation des Projets
4	DIMON Affouda Jonas	M	Assistant du Statisticien	Statisticien
5	Félix	M	Superviseur Mono	Géographe Aménagiste, Spécialiste du développement communautaire
6	VISSOH Sosthène	M	Superviseur Plateau	Nutritionniste, spécialiste du développement communautaire

ASSISTANT-E-S DE RECHERCHE

No	Nom et Prénoms	Genre	Spécialités
1	GOGAN Yabo Reichmial Aurore	F	Technicienne d'Actions Sociales et Culturelles, spécialiste en andragogie
2	HEDEGBE Cali Lucesse	F	Nutritionniste, spécialiste en nutrition humaine
3	SIDI Djawéliatou	F	Assistante Sociale, Sociologue
4	AMOUSSOU Dossa Claude	M	Ingénieur Agronome
5	GOHOUGO Dénise	F	Socio - Anthropologue
6	GNANTCHI Albert	M	Animateur communautaire, licence en histoire et archéologie

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

N°	Dénomination
1	Partenariat Mondial pour l'Education (PME)
2	Oxfam Denmark

LISTE DES SIGLES

SIGLES	DEVELOPPEMENT
APAGE	Association des Planificateurs et Gestionnaires de l'Education
CBO-EPT	Coalition Béninoise des Organisations pour l'Education pour Tous
Copil	Comité de pilotage
C/SSS	Chef Service Social Scolaire C/SSS
DEP	Directeur.trice de l'Enseignement Primaire
DDEMP	Directeur.trice Départemental.e des Enseignements Maternel et Primaire
DDESTFP	Directeur.trice Départemental.e des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle
DESG	Directeur.trice de l'Enseignement Secondaire Général
EHE	Enfant Hors de l'Ecole
EOL-OC1	Composante 1 du programme Education Out Loud
EPT	Education Pour Tous
FENAPEB	Fédération Nationale des Parents d'Elèves et d'Etudiants du Bénin
FSS	Faculté des Sciences de la Santé
GUPS	Guichet Unique de Protection Sociale
HI	Handicap International/Humanité Inclusion
INFRE	Institut National pour la Formation et la Recherche en Education
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse économique
INStaD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
LPE	Lettre de Politique de l'Education
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Micro-finance
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
ODD	l'Objectif de Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PARISC	Projet d'Appui aux Renforcements de l'Influence de la Société Civile
PDDSE	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education
PEJ	Protection de l'Enfance et de la Jeunesse
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PSE	Plan Sectoriel de l'Education
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'habitat
SRAE	Stratégie de Renforcement des Alternatives Educatives
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Taux d'achèvement et d'abandon par commune durant l'année scolaire 2023-2024.....	13
Tableau 2 : Niveau de réalisation par rapport à l'échantillon prévu, nombre réel de chef de ménage atteint	15
Tableau 3 : Acteurs, informateurs clés rencontrés	16
Tableau 4 : Niveau de réalisation des focus groups par département.....	17
Tableau 5 : Difficultés, contraintes et approches de solutions.....	19
Tableau 6 : Caractéristiques socio-démographiques des participant.e.s à l'étude.....	27
Tableau 7 : Nombre de chefs-chefes de ménages enquêté.e.s par commune et leur répartition selon le genre.....	28
Tableau 8 : Groupe d'âge et répartition selon le genre des participants - tes rencontrés-es dans chaque commune	29
Tableau 9 : Description des coûts alloués à l'éducation des enfants (FCFA)	30
Tableau 10 : Description des coûts alloués à l'éducation des enfants (CFA) désagrégés par commune	31
Tableau 11 : Coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant par cycle et par département.....	33
Tableau 12 : Coût unitaire public par niveau d'enseignement, 2015	34
Tableau 13 : Comparaison des résultats de l'étude par rapport aux données du PSE : Dépenses publiques et dépenses des ménages.....	34
Tableau 14 : Dépenses annuelles pour tous les enfants de plus de 3 à 15 ans et des plus de 15 ans par département	35
Tableau 15 : Comparaison de budget alloué à l'éducation d'une fille et d'un garçon par département.....	37
Tableau 16 : Comparaison de budget d'un enfant handicapé avec celui d'un enfant non handicapé par département.....	37
Tableau 17 : Description des dépenses annuelles spécifiquement allouées à l'éducation d'un garçon, d'une fille ou d'un.e enfant handicapé.e	38
Tableau 18 : Montant dépensé pour les fournitures scolaires pour les enfants au cours de l'année 2023-2024 ou habituellement.....	39

LISTE DES GRAPHIQUES

Figure 1 : Représentativité genre des participants-tes à l'enquête ménage	29
Figure 2 : Comparaison de budget alloué à l'éducation d'une fille et d'un garçon	36
Figure 3 : Comparaison de budget alloué à l'éducation d'un enfant handicapé et d'un enfant non-handicapé	36
Figure 4 : Principales dépenses couvertes par les montants alloués à la scolarisation des enfants	40
Figure 5 : Les dépenses les plus difficiles à couvrir par le budget alloué à la scolarisation des enfants.....	41
Figure 6 : Les principales raisons pour lesquelles les enfants arrêtent d'aller à l'école	47
Figure 7 : Facteurs qui influencent les décisions de retrait d'un.e enfant de l'école.....	48
Figure 8 : Conditions pour prévenir ou réduire la déscolarisation des enfants	50

RESUME EXECUTIF

Contexte

L'étude de référence sur les barrières socioéconomiques et culturelles sur le maintien des enfants dans l'éducation de base, en particulier, les filles et les enfants handicapé.e.s est une initiative de la CBO-EPT qui est le réseau d'OSC actives en éducation au Bénin et qui envisage d'accompagner la politique nationale d'éducation à travers la mise en œuvre des interventions de la composante 1 du programme Education Out Loud (EOL-OC1), dénommé Projet d'Appui aux Renforcements de l'Influence de la Société Civile (PARISC, phase 3) au Bénin. Le programme est financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) en partenariat avec Oxfam Denmark. La présente étude a été exécutée sous la responsabilité des structures APAGE et FENAPEB et sous la supervision de l'équipe technique de coordination de la Coalition.

Objectif

Globalement l'étude vise à identifier les entraves à la scolarisation et au maintien des enfants dans l'éducation de base au niveau des départements du Mono et du Plateau.

Approche méthodologique

L'étude a été mixte, quantitative et qualitative. L'enquête ménage réalisée, à l'aide d'un questionnaire digitalisé, pour une prévision de n = 373, a touché 375 responsables de ménage (186 hommes et 189 femmes) soit une proportion de 50,4% de femmes. Dans le cadre de l'enquête qualitative, 59 acteurs et informateurs clés ont été rencontrés. Les focus groups ont permis d'atteindre 106 enfants (52 Filles et 54 Garçons) dont 11 enfants handicapé.e.s (5 filles 7 garçons).

Résultats obtenus

L'estimation, de certains coûts par les ménages de la zone d'étude permette de dire que l'insuffisance de ressources financières est une barrière prépondérante dans la scolarisation et le maintien des enfants dans le système scolaire.

- le coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant qui est de **95.545 FCFA** à la maternelle. **80.420 FCFA** au Primaire et de **141.804 FCFA** au collège premier cycle.

- Le coût moyen des dépenses annuelles réelles effectuées au cours de l'année scolaire 2023-2024 estimé pour tous les enfants du ménage, est de 209.725 FCFA pour les de 3 à 15 ans et de 266.653 FCFA pour les enfants âgé.e.s de plus de 15 ans. Considérant uniquement les dépenses moyennes de fournitures pour cette même période ; elles s'élèvent à 78.934 FCFA pour les enfants de 3 à 15 ans et à 134.339 FCFA pour ceux âgés de plus de 15 ans.

- s'agissant de la comparaison des budgets alloués à l'enfant selon qu'il est fille, garçon ou handicapé, 68 % des participant.es à l'étude ont déclaré que le budget alloué à l'éducation des filles est égal à celui d'un garçon. 24% d'entre eux estiment que le budget alloué à l'éducation des filles est moins que celui d'un garçon tandis que 9% ont déclaré que ce budget est plus que celui alloué pour le compte de l'éducation d'un garçon. La majorité des participant.e.s (75%), ont déclaré que le coût alloué à l'éducation d'un.e enfant handicapé.e est plus que celui d'un.e enfant non handicapé.e ce qui est en accord avec les propos de nombreux acteurs interrogés.

- De façon concrète, l'étude a révélé les montants des dépenses annuelles selon que l'enfant est garçon, fille ou handicapé.e. Ces montants sont en moyenne **111.953 FCFA** pour le

garçon, **106.249 FCFA** pour la fille et **159.633 FCFA** pour l'enfant handicapé.e. Ces estimations confirment les déclarations de comparaison de budget faites par les participant.e.s.

Pour ce qui concerne les barrières socio-culturelles à la scolarisation et au maintien des enfants, notamment les filles et les enfants handicapé.e.s, l'étude a révélé plusieurs aspects et plusieurs types.

- **Les barrières liées à la non-scolarisation, à la non-inscription:** A l'école maternelle, il a principalement été noté la méconnaissance de l'importance de la valeur du préscolaire, la non disponibilité de l'infrastructure adéquate, suffisante et à proximité. A l'école primaire en général, la tendance à prioriser le garçon par rapport à la fille subsiste encore lorsqu'il s'agit de faire un choix pour l'inscription à l'école parmi les deux sexes. L'inscription des enfants handicapé.es a la plus grande réticence.

- **Les barrières liées au maintien,** occasionnant abandon ou retrait de l'école : Pour les enfants handicapé.e.s, il y a les difficultés d'appliquer l'inclusion. En plus de la perception, des préjugés et attitudes préjudiciables des parents et des acteurs de l'école qui peuvent le décourager et occasionner l'abandon des classes, les participant.e.s à l'étude et les différents acteurs ont abordé comme barrière importante, l'insuffisance des dispositifs infrastructurels, matériels, techniques et pédagogiques pour assurer une éducation inclusive adéquate. Pour les filles, plusieurs pratiques socio-culturelles ont été évoquées (mariage précoce, violence de genre à l'école, le besoin d'une aide pour la famille, etc.). Pour les garçons, la mobilité pour aller faire divers travaux rémunérateurs pour se réaliser, l'absence de modèle de réussite des aînés qui ont étudié jusqu'à l'université sont souvent évoqués.

Les principales raisons pour lesquelles les enfants arrêtent d'aller à l'école sont : Le manque de ressources financières (95,2%), la faible performance scolaire (69,1%), le chômage après l'école (48%), la distance à l'école (38,7%), le manque de soutien pour les enfants handicapé.e.s, le mariage précoce (30,1%).

Pour ce qui concerne les facteurs qui influencent les décisions de retrait d'un enfant de l'école, l'étude a révélé : les coûts élevés de l'éducation (93,6%), le manque d'infrastructures adaptées aux filles et aux enfants handicapé.e.s (38,7%), Nécessité de contribuer au revenu familial (36,3%), la faible qualité de l'enregistrement (formalités administratives) (19,5%), etc.

Pour les barrières économiques et socioculturelles, en dehors des indicateurs décrits pour la zone d'étude, les particularités de chaque département ont été signalées, chaque fois que cela est nécessaire avec le cas échéant des indicateurs chiffrés par département. Les chefs de ménage, les acteurs et informateurs clés y ont contribué de façon consistante.

Tels sont, les différents résultats auxquels l'étude de référence sur les barrières économiques et socio-culturelles sur le maintien des enfants dans l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapé.e.s a abouti.

Conclusion

Au total, l'étude révèle les différents obstacles à la scolarisation et au maintien des enfants en particulier les filles et les enfants handicapé.e.s. Elle donne par ailleurs des pistes et des mesures de remédiations à ces différentes barrières. De plus, l'analyse des résultats et des propositions faites par les divers acteurs rencontrés nous amène à faire des recommandations essentielles à l'endroit de diverses parties prenantes à la question de l'éducation.

Recommandations

- **A l'endroit de l'Etat**

- Faciliter l'inclusion scolaire en construisant des infrastructures accessibles aux personnes handicapées (construire ou améliorer) ;
- Intégrer à la formation initiale et la formation continue des enseignant.es, des modules tenant compte des spécificités des personnes handicapées : prise en compte dans les curricula de formation la prise en charge des apprenant.es handicapé.es ;
- Etendre les cantines scolaires à toutes les écoles maternelles et primaires ;
- Promouvoir les écoles inclusives et appuyer les écoles spécialisées.

- **A l'endroit des Responsables d'Etablissements**

- Respecter la charte de bonnes pratiques mises en œuvre par l'Etat au primaire et au secondaire afin d'éviter le harcèlement, les abus sexuels et les grossesses en milieu scolaire ;
- Amener les enfants à s'approprier les mesures promotrices de l'éducation pour tous, de l'éducation inclusive.

- **A l'endroit des Parents**

- Amener les enfants à s'approprier les mesures promotrices de l'éducation pour tous, de l'éducation inclusive.

- **A l'endroit des apprenants**

- Développer une forte résilience pour poursuivre les études.

- **A l'endroit des OSC**

- Renforcer les campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'éducation des filles et des enfants handicapé.e.s ;
- Faire des plaidoyers à l'endroit des ministères sectoriels pour la prise en compte des différentes recommandations.

- **A l'endroit des PTF**

- Accompagner les projets/ programmes d'Appui aux enfants à besoins spécifiques développés par l'Etat et par les Organisation de la Société Civile pour une scolarisation effective et le maintien dans l'Education de base par des financements adéquats.

1. INTRODUCTION GENERALE

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

La Coalition Béninoise des Organisations pour l'Education pour Tous (CBO–EPT) est un réseau d'OSC actives en éducation au Bénin qui accompagne la politique nationale de l'éducation à travers plusieurs interventions qui s'inscrivent dans les différents plans et programmes adoptés par le Bénin.

Par ailleurs, en accord avec les conventions internationales dont il est partie prenante comme l'Education Pour Tous (EPT) adoptée à Jomtien en Thaïlande en 1990, le Forum de Dakar en avril 2000, et surtout la Déclaration d'Incheon et le Cadre d'action pour la mise en œuvre de l'Objectif de Développement Durable N°4, le Bénin s'est également doté d'un Plan Sectoriel de l'Education (PSE) 2018-2030. Ce Plan succède au Plan Décennal du Secteur de l'Education (PDDSE) de 2006-2015 et ses versions actualisées, et découle de la Lettre de Politique Educative (LPE), qui se fonde sur une approche holistique de l'éducation et intègre l'ODD4 à savoir : « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

L'un des défis majeurs de la LPE est de « *freiner la déperdition scolaire persistante* » illustrée par une proportion élevée d'enfants hors de l'école : 24, 5% au primaire et 39, 5% au secondaire premier cycle¹ alors que :

- le système scolaire public accroît les efforts en matière d'infrastructures et de ratio enseignant/classe, élèves/maître ;
- la cantine scolaire s'étend dans tous les départements ;
- l'éducation alternative, malgré les efforts, montre de manière générale, une évolution en dents de scie de l'effectif total des enfants pris en charge. Il est à retenir que l'ensemble des structures intervenant dans les alternatives éducatives ne prennent en charge qu'une infime part des Enfants Hors de l'Ecole (EHE), si l'on considère la population sans cesse croissante qui ne fait qu'augmenter la demande.² Un tel défi ne saurait être efficacement levé si en amont, l'on ne cerne pas les facteurs explicatifs de cette déperdition scolaire. D'où toute l'importance de conduire une étude de référence sur les barrières socioéconomiques et culturelles sur le maintien des enfants dans l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapé.e.s.

Cette action est une initiative de la CBO-EPT à travers la mise en œuvre des interventions de la composante 1 du programme Education Out Loud (EOL-OC1), dénommé Projet d'Appui aux Renforcements de l'Influence de la Société Civile (PARISC, phase 3) au Bénin. Ce programme est financé par le Partenariat Mondial pour l'Education (PME) sous la coordination technique de Oxfam Denmark.

¹Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD). 2023. Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples, Bénin, 2021-2022, Rapport des résultats de l'enquête. Cotonou, Bénin : INStaD

²STRATEGIE DE RENFORCEMENT DES ALTERNATIVES EDUCATIVES POUR UNE EDUCATION DE BASE INCLUSIVE 2021-2026, MEMP

Pour la mise en œuvre des activités prévues lors de cette phase, les structures membres de la Coalition ont co-porté avec l'appui technique de la coordination nationale. C'est dans ce cadre que cette étude a été exécutée sous la responsabilité de : l'Association des Planificateurs et Gestionnaires de l'Education (APAGE), et de la Fédération Nationale des Parents d'Elèves et d'Etudiants du Bénin (FENAPEB).

1.2. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

1.2.1. OBJECTIFS DE L'ETUDE

Objectif général : L'étude vise à identifier les entraves à la scolarisation et au maintien des enfants dans l'éducation de base au niveau des départements du Mono et du Plateau.

Objectifs spécifiques : De façon spécifique, il s'agira de :

- **OS1** : Identifier les barrières économiques à la scolarisation et au maintien des enfants notamment les filles et les enfants handicapé.e.s ;
- **OS2** : Déterminer les barrières socio-culturelles à la scolarisation et au maintien des enfants notamment les filles et les enfants handicapé.e.s ;
- **OS3** : Proposer des mesures de remédiation à ces barrières.

1.2.2. RESULTATS ATTENDUS DE L'ETUDE

Les résultats attendus sont :

- **R1** : Les barrières économiques à la scolarisation et au maintien des enfants notamment les filles et les enfants handicapé.e.s sont identifiées ;
- **R2** : Les barrières socio-culturelles à la scolarisation et au maintien des enfants notamment les filles et les enfants handicapé.e.s sont déterminées ;
- **R3** : Les mesures de remédiation objectives, réalistes et pertinentes à ces barrières sont proposées.

2. METHODOLOGIE

2.1. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

2.1.1. Type d'étude et principes généraux

L'« *Etude de référence sur les barrières socioéconomiques et culturelles au maintien des enfants dans l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapé.e.s* » a été réalisée à travers une approche mixte *quantitative* et *qualitative*. Les résultats découlent de données collectées auprès des ménages, des parties prenantes, d'informateurs.trices clés et de données tirées de sources documentaires diverses.

Les principes directeurs de conduite de cette étude sont : **la participation éclairée** et le **partenariat**. Ainsi, l'étude a été assez **participative et multi-acteurs** prenant en compte plusieurs niveaux de consultation : le cadrage, la formation des agents de terrain, l'enquête proprement dite (collecte de données), la pré-validation, la validation.

Les principes éthiques, professionnels de conduite des études ont été respectés. Il en est de même pour les principes **de sauvegarde et de protection des enfants**. La formation des agent.e.s de terrain a insisté sur le principe de « **Ne pas nuire** » ou « **do no harm** » et cela a été présent à toutes les étapes du processus. Le protocole de recherche a été soumis aux experts de l'INStAD³ qui ont apprécié sa pertinence, son intérêt, sa conformité et ont autorisé sa réalisation.

2.1.2. Enquête quantitative (ménages)

Cette étude implique une enquête au sein des ménages. Les cibles de ce volet sont les chefs de ménage, qui sont des « parents d'enfants en âge d'être scolarisés (3-15 ans) » ; l'éducation de base couvrant le cycle de l'enseignement préscolaire, le cycle de l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.

❖ Approche retenue pour les choix des communes

L'enquête s'est déroulée dans trois communes par département, soit un total de six communes pour l'ensemble des deux départements. Pour le choix des communes, nous nous sommes basés sur les taux d'abandon et d'achèvement du primaire les plus récents disponibles de chaque commune durant l'année scolaire 2023-2024,. Ainsi, dans chaque département, les trois communes présentant les taux d'abandon les plus élevés et les taux d'achèvement les plus faibles ont été sélectionnées.

³Visa statistique No 34/2024/MEF/INStAD/DCSFM du 28 octobre 2024

Tableau 1 : Taux d'achèvement et d'abandon par commune durant l'année scolaire 2023-2024

Département	Commune	Taux d'achèvement			Taux d'abandon		
		Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Mono	Bopa	52,8%	46,8%	50,0%	17,7%	20,1%	18,8%
	Athièrme	69,5%	62,3%	66,0%	9,3%	10,8%	10,0%
	Houéyogbe	67,9%	68,5%	68,2%	9,3%	10,0%	9,6%
	Grand Popo	76,3%	79,7%	77,9%	5,6%	6,4%	6,0%
	Lokossa	86,7%	79,1%	83,0%	11,0%	11,7%	11,4%
	Comè	100,5%	96,1%	98,3%	7,0%	6,4%	6,7%
	Ensemble	74,2%	70,9%	72,6%	10,5%	11,2%	10,8%
Plateau	Kétou	49,8%	43,3%	46,6%	16,1%	14,5%	15,4%
	Pobè	52,1%	47,9%	50,0%	16,2%	16,8%	16,5%
	Adja-Ouèrè	59,3%	58,2%	58,8%	14,0%	13,5%	13,7%
	Sakété	63,5%	59,3%	61,4%	9,6%	10,5%	10,0%
	KETOU	81,7%	76,8%	79,3%	8,6%	8,9%	8,7%
	Ensemble	59,8%	55,6%	57,8%	13,0%	12,8%	12,9%

Source : Annales Statistiques 2023-2024, MEMP (TAP&Tab_Bénin_Mono&Plateau_2023-2024_MEMP)

Selon les critères évoqués supra et en fonction des données du tableau précédent, les communes de Bopa, Athièrme et Houéyogbé dans le Mono, ainsi que celles de Kétou, de Pobé et d'Adja-Ouèrè dans le Plateau, ont été retenues. Les opérations de collecte de données se sont donc déroulées dans ces communes notamment en ce qui concerne l'enquête quantitative.

❖ Echantillon quantitatif

La formule de calcul de la taille de l'échantillon quantitatif pour l'estimation d'indicateurs qui assure une précision adéquate est donnée par la formule proposée par Diana Maria Stukel, PhD dans son livre *Feed the Future Population-Based Survey Sampling Guide*⁴. Cette formule est inspirée de celle de Schwartz, mais elle a été renforcée pour tenir compte de la complexité de l'échantillon et se présente comme suit :

$$n = \frac{D_{est} \times Z_{1-\alpha/2}^2 \times P_{est} \times (1 - P_{est})}{\epsilon^2} \times adj_1 \times adj_2$$

$$n = \left(2 * 1,96 * 1,96 * 0,689 * (1 - 0,689) * 1 * \frac{1}{0,05 * 0,05} \right) = 373$$

⁴ Diana Maria Stukel. 2018. *Feed the Future Population-Based Survey Sampling Guide*. Washington, DC: Food and Nutrition Technical Assistance Project, FHI 360

Où

- n : représente la taille de l'échantillon
- $Z_{1-\alpha/2}$: fractile de la loi normale pour une probabilité $\alpha = 0,05$; cette valeur est égale à 1,96
- P_{est} : le taux d'achèvement, (estimé à 68,9% correspondant au taux d'achèvement au cycle de l'enseignement primaire au Bénin au cours de l'année scolaire 2023-2024).
- D_{est} : est l'effet plan de sondage fixé à 2
- ε : est la marge d'erreur tolérée fixée à 5%
- adj_1 : est le premier facteur d'ajustement qui est fixé à 1 parce que l'unité d'observation est égale à l'unité d'échantillon
- adj_2 est le second facteur d'ajustement qui est égal à l'inverse du taux de réponse fixé à 90%.

La taille de l'échantillon $n = 373$ a été atteinte lors de l'enquête de terrain à 100%.

❖ **Démarche de sélection des villages où se déroulera la collecte de données**

Un plan d'échantillonnage à deux degrés avec sélection aléatoire systématique est mis en place pour la sélection des villages où se déroulera la collecte de données au premier degré et des ménages au deuxième degré. Ainsi, au premier degré, 2 villages ont été sélectionnés au hasard dans chaque commune grâce à la formule ALEA.ENTRE.BORNES d'Excel, après numérotation des villages par commune. Plus précisément, les 2 villages ont été sélectionnés dans deux arrondissements différents de chaque commune, afin de maximiser la diversité des cibles en termes d'hétérogénéité. Cela donne un total de 12 villages. Ces 12 villages ont été choisis durant la formation des enquêteurs en présence du commanditaire.

❖ **Processus de sélection des enquêtés de la phase quantitative**

Après le choix des villages pour l'enquête, s'en est suivie l'étape de sélection des ménages. La méthode a été prédéterminée. Il s'est agi de la sélection au second degré, qui s'est faite selon la méthode de l'échantillonnage systématique, également appelée méthode du pas. Le ménage a été représenté par son chef, défini comme un « parent (homme, femme, tuteur ou tutrice) d'enfants en âge d'être scolarisés (3-15 ans) ». Pour faciliter la tâche aux enquêteurs, nous avons opté pour une répartition uniforme du nombre de ménages à interviewer par village au sein d'une même commune. Le pas de sondage a été déterminé en divisant le nombre total de ménages (selon le RGPH4) par la taille de l'échantillon dans le village concerné. Une fois le pas de sondage déterminé, les enquêtés ont été à leur tour choisis.

Idéalement, cette sélection devrait se baser sur un sondage comportant tous les ménages du village sélectionné. Cependant, en l'absence d'une telle base, un proxy a été utilisé. Concrètement, la collecte des données a débuté par une cartographie visuelle du village. Un sens de direction est choisi, puis le premier ménage a été sélectionné au hasard. La maison du chef du village a été considérée comme le point de départ de la liste. L'appui du chef de village ou de son conseiller ou d'un guide a été sollicité pour orienter les enquêteurs. Le premier ménage a été sélectionné aléatoirement à l'aide de morceaux de papier numérotés avec la participation du chef du village. Après cette première sélection, les autres ménages ont été choisis en appliquant le pas de sondage correspondant au village concerné.

Pour assurer une sensibilité au genre lors de l'enquête, il a été demandé aux enquêteurs.trices d'alterner le sexe des enquêté.e.s au fur et à mesure de la sélection dans la mesure du possible. La procédure de sélection des enquêté.e.s a été expliquée en détail aux enquêteurs.trices et superviseurs lors de la formation. Un pré-test et des simulations pour s'assurer de leur bonne compréhension ont été effectués.

La taille de l'échantillon par commune/village a été déterminée sur la base du RGPH 4, 2013 pour avoir exactement le nombre de personnes/ménages à interviewer par village. La densité démographique n'étant pas identique, il ressort de l'exercice que le nombre de personnes est plus élevé dans le Plateau que dans le Mono (cf. Tableau I du Protocole en annexe)

Le questionnaire du volet quantitatif a été digitalisé sur la plateforme KoboToolbox. La collecte de données s'est déroulée sur l'application mobile KoBoCollect, qui a été installée sur les téléphones des enquêteurs.trices.

La répartition proportionnelle de l'échantillon (n = 373) par commune (prévision et réalisation) se présente comme ci-après.

Tableau 2 : Niveau de réalisation par rapport à l'échantillon prévu, nombre réel de chef de ménage atteint

Département	Commune	Total	
		Prévu	Réalisé
Plateau	Pobè	71	71
	Adja-Ouèrè	67	67
	Kétou	90	90
Total Plateau		228	228
Mono	Bopa	55	56
	Houéyogbé	58	58
	Athiémé	32	33
Total Mono		145	147
TOTAL		373	375
POURCENTAGE		100%	101%

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Au total, 373 personnes (représentant.e.s de ménages), qui sont des parents ou tuteurs d'enfants en âge d'être scolarisés (3-15 ans), ont été prévues pour être enquêtées dans les 6 communes sélectionnées pour l'étude. 375 représentant.e.s de ménage ont été atteints.e.s. Le taux de participation est de 101%.

2.1.3. Enquête qualitative (Acteurs, informateurs clés, enfants) les informateurs.trices clés et les enfants (filles, garçons, handicapé.e.s), ont été réalisés. L'échantillonnage est à choix raisonné selon les besoins d'information. Il a été défini dans l'offre et renforcé lors du cadrage méthodologique. Les guides d'entretien, de focus group et fiches de collecte utilisés sont en annexe du rapport. Pour les entretiens individuels et les focus groups, les tableaux ci-après montrent les prévisions et les réalisations.

❖ Entretien individuel

Tableau 3 : Acteurs, informateurs clés rencontrés

Acteurs / catégories d'acteurs	Département				Autres		Total	
	Mono		Plateau		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé				
Directeur.trice Départemental.e des Enseignements Maternel et Primaire (DDEMP) et/ ou un cadre du DDEMP	1	1	1	1			2	2
Directeur.trice Départemental.e des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) et/ ou un cadre du DDESTFP	1	0	1	0			2	0
DEP					1	1	1	1
DESG					1	0	1	0
Instituteurs et institutrices	6	8 ⁵	6	2 ⁶			12	10
Enseignant.e.s du secondaire	6	2	6	2 ⁷			12	4
Responsable du Guichet Unique de Protection Sociale (GUPS) ex RCPS et ou son chargé de Protection	2	3	2	3			4	6
Chef de village ou un conseiller du village (1 par commune)	3	6	3	6			6	12
Chef religieux (chrétien, musulman, culte endogène) - 1 par commune)	3	3	3	3			6	6
Le Maire ou son adjoint/ responsable en charge des questions d'éducation et de protection de la commune	2	3	2	3			4	6
Chef Circonscription Scolaire /CRP	1	2	1	0			2	2
Responsables des organisations de personnes handicapées intervenant dans l'éducation	1	1	1	1			2	2
Responsable d'ONG intervenant dans l'éducation	1	1	1	1			2	2
Les associations de producteurs, les membres de comités de veille et de lutte contre le trafic d'enfants dans les	1	1	1	1			2	2

⁵Dont 2 enseignant.e.s du primaire au centre Siloé, un homme et une femme religieuse qui sont des handicapé.e.s visuel.les

⁶Dont un instituteur président des enseignants de la croix rouge

⁷Dont un professeur du lycée technique.

Acteurs / catégories d'acteurs	Département				Autres		Total	
	Mono		Plateau					
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
communes, le Collectif des artisans								
Responsable d'école spécialisée d'enfants handicapé-e-s	0	1					0	1
Coordonnateur et /ou CP CBO - EPT					1	1	1	1
Représentant de l'APAGE					1	1	1	1
Représentant de FENAPEB					1	1	1	1
TOTAL	28	32	28	23	5	4	61	59
POURCENTAGE	100%	114%	100%	82%	100%	80%	100%	97%

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Commentaires sur la réalisation de l'enquête qualitative : entretien Individuel

Dans le département du Mono, le DDEMP a été rencontré. Pour ce qui concerne le DDESTFP, malgré toutes les tentatives, son agenda n'a pas permis de le rencontrer. Pour celui du plateau, le DDESTFP n'a pu être rencontré. Un cadre du DDEMP a pu être rencontré : il s'agit du Point Focal OSC.

Au niveau central, le DEP a été rencontré au MEMP. Malgré les appels téléphoniques, la demande déposée, les deux visites du consultant à la DESG ont été infructueuses.

En dehors de quelques rencontres qui n'ont pas pu se tenir, la plupart des acteurs ont été rencontrés et ce, dans toutes les catégories de cibles prévues avec une bonne diversité. Le taux global de réalisation est de 97%.

❖ Focus groups

Les focus groups ont été organisés avec les enfants filles et garçons, de toutes catégories, y compris les enfants handicapé.e.s.

Tableau 4 : Niveau de réalisation des focus groups par département

Focus group et cible	Mono		Plateau		TOTAL	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Focus groups avec enfants filles y compris les filles handicapées	3	12	3	3	6	15
Focus groups avec enfants Garçons y compris les garçons handicapés	3	12	3	3	6	15
Focus group avec les enfants du centre d'éducation et de formation des aveugles de Djanglanmè (SILOE)	1	2			1	
TOTAL	7	26	6	6	13	31
POURCENTAGE	100%	+ de 100%	100%	100%	100%	+ de 100%

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Commentaires sur la réalisation de l'enquête qualitative : focus groups enfants

Le taux de réalisation pour les focus groups enfants est de 100%. Le dédoublement des focus groups⁸ a fait que dans le Mono le nombre de focus (26 FG) et de mobilisation des enfants a été plus important. Au total 106 enfants (52 F et 54 G) ont été touché-e-s dont 11 enfants handicapé-e-s (5 filles 6garçons.)

Dans le Plateau aussi les prévisions du nombre de focus ont été réalisées à 100%. Dans ce département 33 enfants (17 F et 16 G) ont été touché-e-s dont une (1) fille handicapée.

2.1.4. Traitement, analyse, rapportage et restitution.

Les données collectées ont été traitées et analysées grâce à des méthodes appropriées selon leur nature : analyse statistique avec les méthodes et logiciels appropriés, transcription et analyse de contenu.

Concrètement, les données quantitatives ont été exportées de la plateforme Kobotoolbox en version Excel puis analysées sous Stata après apurement. Cela a permis d'avoir des chiffres, des statistiques, des synthèses d'opinion sous forme de tableau, de graphiques, de synthèse de textes, etc.

Pour ce qui concerne les données qualitatives, les entretiens et focus enregistrés ont été d'abord transcrits. Par la suite, il a été procédé à la lecture, au regroupement, à la catégorisation des thèmes de l'étude en fonction des objectifs spécifiques. Une analyse de contenu, l'approche descriptive, déductive et inductive⁹ a été réalisée de même, la triangulation à partir de divers acteurs et sources, a été effectuée en vue de mettre en exergue les constantes et les différences le cas échéant. C'est ce qui a permis d'aboutir à la production du présent rapport.

2.2. LIMITES, DIFFICULTES CONTRAINTES ET APPROCHES DE SOLUTION.

2.2.1. Limites de l'étude.

La limite principale pour cette étude est la non-participation des acteurs clés ciblés au niveau des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle, niveau central (DESG) et départemental (DDESTFP). Même si cela n'a pas impacté outre mesure les résultats de l'étude, nous pensons que leur apport aiderait davantage à mieux cerner les efforts de l'Etat dans leur ordre d'enseignement pour la scolarisation et le maintien des enfants. Notons toutefois que ces aspects ont été rattrapés à l'atelier de validation qui a été marqué par leur présence.

⁸ Le dédoublement ici est le fait de faire pour chaque catégorie deux focus groups en séparant les enfants scolarisés des déscolarisés et non scolarisés. Par exemple pour les filles, il a été réalisé dans les 6 villages : un focus group filles scolarisées et un focus group filles déscolarisées et non scolarisées par village ce qui fait au total 12 focus groups. C'est pareil pour les garçons.

⁹ Blais, Mireille (Ph.D.) et Martineau, Stephane (Ph.D.), L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes, Recherches Qualitatives – Vol. 26(2), 2006, pp. 1-18, http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition_reguliere/numero26%282%29/blais_et_martineau_final2.pdf.

2.2.2. Difficultés, contraintes et approches de solution.

Quelques difficultés ont jalonné la réalisation de l'étude. Des efforts ont été faits pour pallier certaines d'entre elles en vue de l'atteinte de l'objectif.

Tableau 5 : Difficultés, contraintes et approches de solutions

Difficultés et contraintes	Approches de solution
<p>Le temps qui sépare l'attribution du marché et la réalisation de l'enquête de terrain. Ce temps a été assez long (Juin à novembre 2024) et ne permet pas un travail soutenu de concentration sur l'étude dans un temps précis. Le moment venu, il y a eu des chevauchements d'agendas.</p>	<p>Cela ne dépend pas de la CBO - EPT, ni du Consultant, Patience et adaptation ont été mises à contribution.</p>
<p>Insuffisance des moyens Les moyens financiers dédiés à l'étude étaient insuffisants au regard de son envergure et des spécificités recherchées. Cette situation a été accentuée par les exigences de l'INStAD qui étaient assez pertinentes mais qui entraînaient des coûts additionnels importants : recrutement de superviseurs et augmentation de jours pour le déroulement de l'enquête, la rémunération forfaitaire des CV, gongonneurs et guides, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une séance de négociation a permis d'avoir une entente entre CBO – EPT et le consultant. - Un complément financier a été trouvé pour couvrir certains frais de terrain recommandés par l'INStAD (CV, gongonneurs et guides) - Efforts et sacrifices du consultant pour la prise en compte des recommandations d'augmentation de jours (15 jours complémentaires de terrain) et des ressources humaines (2 superviseurs) de l'INStAD malgré la non-prévision dans le budget initial et la non-prise en compte après la rencontre du visa. Le financement personnel du consultant a permis de prendre en charge ces frais indispensables à la réalisation de la mission.
<p>Information, mobilisation et disponibilité des acteurs Malgré toutes les dispositions prises en amont par la CBO-EPT, certains acteurs ou facilitateurs ont dit qu'ils n'ont pas été informés ou ne l'ont pas été à temps. Pour certains acteurs étatiques, l'autorisation formelle et écrite du Ministre ou de leur hiérarchie était exigée, ceci compliquait énormément la prise des rendez-vous pour les entretiens. Pour d'autres acteurs, leur agenda ne facilitait pas la rencontre pendant la période de l'enquête du fait des ateliers, séminaires et autres missions. Dans les villages aussi, la disponibilité n'était pas absolue en raison des activités des chefs de ménages ou des chefs villages hors du ménage ou du temps de retour des enfants de l'école quelquefois très distante du village.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Insistance et adaptation des programmes pour avoir les rendez-vous. - Mise à contribution des points focaux CBO-EPT dans les départements - Travail tard dans la nuit et le weekend (samedi et dimanche), pour toucher les cibles. - le report continu des rendez-vous pour toucher certains qui n'étaient vraiment pas disponibles au moment voulu.

Source : données de terrain, Novembre 2023.

Des approches de solution ont été trouvées pour résoudre ces difficultés, surtout celles liées à la disponibilité des acteurs.

Au total, un nombre important et suffisant d'acteurs et d'informateurs clés ont été touchés. La collecte à leur niveau triangulée avec les données secondaires a permis d'avoir les résultats présentés dans le présent rapport.

Mais, avant d'aborder les résultats proprement dits, Nous avons essayé de situer le lecteur sur différents concept utilisés.

2.3. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Chaque mot n'ayant de sens que dans le contexte où il est utilisé, il est important de définir les concepts clés d'usage courants dans la présente étude¹⁰. Ces clarifications permettent au lecteur de mieux comprendre le texte.

Une barrière est tout obstacle, toute entrave ou toute condition ou situation ne permettant pas la réalisation d'un objectif ou la pleine jouissance d'un droit. Les barrières comportementales, environnementales ou systémiques empêchent la scolarisation ou le maintien des enfants dans l'éducation de base.

Les barrières économiques sont les obstacles ou entraves relatifs aux conditions et situations économiques des ménages, de la communauté ou de l'Etat.

Les barrières socio-culturelles sont les obstacles ou entraves liés aux conditions sociales et aux perceptions et pratiques ancrées dans la culture.

L'éducation « est un droit humain fondamental et le meilleur investissement possible pour garantir un avenir durable qui ne fait pas de laissés-pour-compte »¹¹. « Les droits humains sont des normes universelles qui décrivent les comportements permettant de protéger tous les individus contre les exploitations politiques, juridiques, sociales et économiques »¹². L'éducation est donc un droit qui suppose la création de conditions et un environnement d'apprentissage favorables à l'accès et au maintien dans le système éducatif.

L'éducation de base est constituée des enseignements reçus ou donnés, du préscolaire au premier cycle du secondaire général. L'éducation de base dans le contexte béninois couvre une période de douze (12) ans et vise à doter tout apprenant d'un socle de connaissances et de compétences de base permettant de comprendre et d'interagir avec son environnement, de poursuivre son éducation et sa formation afin de participer efficacement au développement économique, social et culturel.¹³ Il est cependant important de signaler que le Bénin est en train de revoir ce concept d'éducation de base pour l'étendre jusqu'en classe de terminale. Mais nous retenons ici le standard international qui va du préscolaire jusqu'en classe de troisième de collège.

¹⁰ Les définitions ont été adaptées. Cependant, certaines définitions ou pans de définition ont été empruntés à d'autres études notamment l' « étude diagnostique des barrières à la scolarisation des enfants handicapé-e-s dans les départements de l'Atlantique et du Littoral, rapport final, HI, Août 2023 » et l'étude sur la « Stratégie de Renforcement des Alternatives Educatives pour une éducation de base inclusive (SRAE) 2021 - 2026, MEMP/MESTFP/STPPDDSE, Juillet 2021.

¹¹ Manuel sur le droit à l'éducation, éducation 2030, UNESCO, 2020.

¹² Nickel, J. 2017. "Human Rights", The Stanford Encyclopedia of Philosophy (édition printemps 2017), Edward N. Zalta (ed.) in Manuel sur le droit à l'éducation, éducation 2030, UNESCO, 2020.

¹³ Stratégie de renforcement des alternatives éducatives pour une éducation de base inclusive (SRAE) 2021-2026, juillet 2021

Education de base inclusive. L'éducation de base est dite inclusive lorsqu'elle prend en compte toutes les catégories d'enfants y compris les enfants à besoins spécifiques comme par exemple les enfants handicapé.e.s dont l'assurance de l'éducation exige des conditions spéciales, parfois discriminatoires qui leurs sont favorables afin de faciliter leur scolarisation, toutes choses pour concrétiser leur accès et leur maintien dans le système éducatif comme tout enfant. Au total, l'éducation de base inclusive a pour objectif d'assurer aux enfants de ce niveau l'égalité des droits et des chances en matière d'éducation.

L'abandon scolaire est le renoncement, conscient ou non à l'éducation de base pouvant être dû à des situations précaires, cycliques, à la pauvreté ou aux conditions difficiles d'accès, d'équité ou de maintien. Quelles qu'en soient les causes, l'abandon entrave la scolarisation universelle.

La déperdition scolaire est la réduction ou diminution de l'effectif des enfants inscrits dans l'école formelle. Ce phénomène peut être généré par un ensemble de facteurs dont les plus fréquents sont la pauvreté, les violences basées sur le genre (VBG), les conditions d'accès, de maintien ou de rétention incommodes/insuffisantes ou faisant carrément défaut. La déperdition scolaire, de manière générale contrarie l'éducation inclusive.

Un enfant est tout être humain âgé de moins de 18 ans selon la définition de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant et du code béninois de l'enfant. L'étude s'intéresse particulièrement aux enfants de 3 à 15 ans correspondant aux enfants des cycles de l'enseignement de base. Cependant quelques préoccupations pourraient concernées les plus enfants de 15 ans.

Les enfants hors de l'école (EHE) sont les enfants déscolarisés ou n'ayant jamais mis pied à l'école. Selon une étude conduite par l'UNICEF en 2015, les EHE au Bénin étaient environ 700 000 enfants de la tranche d'âge de 9 à 17 ans, plus concentrés dans certains départements dont les indicateurs notamment les TBS n'étaient souvent pas des meilleurs.

Les enfants déscolarisé.e.s sont les enfants régulièrement inscrit.e.s à l'école formelle, n'ayant pas achevé leur cursus scolaire pour diverses raisons.

Les enfants non scolarisé.e.s : Enfants n'ayant jamais été inscrit.e.s à l'école formelle ou pour un apprentissage formel dans le cadre éducatif.

Le handicap est « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicapé ou d'un trouble de santé invalidante »¹⁴.

Loi N° 2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin, distingue plusieurs types de handicap : auditif, intellectuel, moteur, visuel, mental ou handicap psychosocial ou psychique.

L'enfant handicapé-e est tout-e enfant qui présente des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à sa pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.¹⁵

¹⁴Loi N° 2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin

¹⁵ Cf. Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées, ONU, 2006

Education PourTous est un mouvement international adoptée à Jomtien en Thaïlande en 1990 qui affirme, entre autre, le droit de chaque individu, partout sur la planète à l'éducation de base. Il intègre l'Objectif du Développement Durable 4 et s'harmonise avec d'autres politiques et stratégies de développement au niveau national et international.

L'Objectif du Développement Durable 4 des Nations Unies (ODD 4) concerne la thématique d'une éducation de qualité pour tous. Il est intitulé comme suit : « assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».

L'éducation alternative concerne les alternatives éducatives. Les alternatives éducatives désignent tout modèle ou programme éducatif mis à la disposition des apprenant.e.s se trouvant hors des systèmes éducatifs formels. Elles constituent des formes d'éducation variées et adaptées, offertes pour restaurer à ceux/celles qui sont en voie de le perdre, le droit d'accès à l'éducation pour tous.

Les enfants vulnérables sont des enfants défavorisé.e.s par la nature ou des situations humainement générées, démunies, vivant dans des conditions précaires, manquant alors, de par la situation de leurs parents ou tuteurs.tutrices, du minimum nécessaire pour mener une vie décente et fondamentalement la jouissance du droit à une éducation de qualité.

Les mesures de remédiation des barrières sont toutes les dispositions capables de permettre de surmonter les barrières en vue de permettre aux enfants la jouissance du droit à une éducation de qualité.

Les dépenses éducatives par enfant désignent tous les frais qu'implique la scolarisation d'un.e enfant suivant sa nature et son niveau scolaire (maternel, primaire ou secondaire).

Le maintien des enfants à l'école est le fait de permettre à l'enfant inscrit à l'école formelle d'y rester et d'achever tous les cycles convenablement. Pour l'éducation de base, il s'agit du Cycle maternelle ou pré-scolaire, du cycle primaire et du cycle 1 de l'enseignement secondaire.

Perceptions des parents sur l'éducation des filles et des enfants handicapé.e.s : Il s'agit des conceptions ou impressions des parents quant à l'importance et la pertinence de scolariser les filles et des enfants handicapé.e.s tout comme les autres enfants en l'occurrence les garçons.

L'explicitation de ces différents concepts en donne une bonne compréhension, nous situe dans les sujet abordé et facilite la compréhension des résultats.

2.4. CADRE D'ETUDE

La présente étude s'est déroulée dans deux départements du Sud du Bénin : Le Mono et le plateau. Le premier est frontalier au Togo (Ouest) et le second, frontalier au Nigéria (Est).

2.4.1. Quelques caractéristiques du département du Mono¹⁶

Le département du Mono est situé au sud-ouest de la République du Bénin. Il est limité au Nord par le département du Couffo, au Sud par l'Océan Atlantique à l'Est par le département

¹⁶ Sources : file:///C:/Users/hp/Documents/DOCUMENTS%202024/Consultation%20CBO%20-%20EPT/RAPPORT%20FINAL/Plaque-Mono-final_INSAE_Monographie.pdf.

Site officiel du gouvernement ; Historique du GI-MONO – GI-Mono – Groupement Intercommunal du Mono
Département du Mono – Ministère de la Décentralisation et de la gouvernance locale
(decentralisation.gouv.bj) ;

de l'Atlantique et à l'Ouest par la République du Togo. Il couvre une superficie de 1 605 km² et est composé de six (6) communes avec Lokossa comme Chef-lieu. Les autres communes sont : Athiémé, Bopa, Comè, Grand-Popo, Houéyogbé. Elles sont subdivisées en 35 arrondissements et 276 villages et quartiers de ville.

En dehors des minorités Guen ou Mina venues du Ghana qui se sont installées dans les régions d'Agoué et de Grand-Popo, on retrouve en majorité les Adja et apparentés (69,0%), et les Fon et apparenté (27,8%). On y retrouve donc des Adja, Fon, Xwla, Mina, Sahouè, Kotafon, Ayizo, etc. La religion dominante est le vodoun (33,1%), on note aussi dans le département les catholiques (20,6%) et autres chrétiens (14,7%)¹⁷. Les communes ciblées dans le cadre de cette l'étude sont : Athiémé, Bopa et Houéyogbé.

1 – Etat et structure de la population du Mono

Evolution de la population du Mono de 2002 à 2013

En 2013, le département du Mono compte 497 243 habitants avec une densité de 310 hab/km², soit 5% de la population béninoise. Le taux d'accroissement intercensitaire de 5,17% est supérieur à la moyenne nationale. Trois communes d'importances démographiques : Lokossa (21,1%), Houéyogbé (20,5%) et Bopa (19,4%) de la population du département.

2 - Dynamique de la population

Fécondité

Le nombre moyen d'enfants qu'une femme espère avoir à la fin de sa vie féconde (Indice Synthétique de la Fécondité-ISF) en 2013 est de 4,8 enfants par femme, avec des niveaux élevés dans les communes de Bopa (5,2) et Athiémé (4,5). Les niveaux de fécondité les plus faibles sont observés dans les communes de Comè (3,8) et Grand-Popo (4,1).

Mortalité

Dans le département du Mono, sur 1000 enfants nés vivants 110 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire en 2013. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est plus élevée dans la commune de Bopa (116 pour mille). Quant à la mortalité avant le premier anniversaire, elle touche 70 enfants sur 1000 dans le département du Mono. Le niveau de mortalité est plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Le quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 117 pour mille en milieu rural et 103 pour mille en milieu urbain.

Migration

Le solde migratoire est négatif dans les communes de Lokossa, Bopa et Athiémé alors qu'il est positif dans celles de Comè, de Grand-Popo et de Houéyogbé. Les communes de Lokossa (-2054) et Bopa (-1467) sont les zones de fortes émigrations dans le Mono alors que la commune de Comè (1574) est une zone de forte immigration.

¹⁷ <https://rgph5.instad.bj/wp-content/uploads/2023/03/Cahier-des-villages-et-quartiers-de-ville-du-Mono.pdf>

3- Alphabétisation et fréquentation scolaire

Alphabétisation des plus de 15 ans

Dans le département du Mono, 52% des personnes de plus de 15 ans savent lire et écrire dans une langue quelconque en 2013 contre 35% en 2002. Le taux d'alphabétisation du Mono en 2013 est largement supérieur à la moyenne nationale (43%).

Le taux d'alphabétisation est plus faible dans la commune de Bopa (36%). Le niveau le plus élevé s'observe dans la commune de Comè où 60% de la population de 15 ans et plus savent lire et écrire dans une langue quelconque.

Fréquentation scolaire

En 2013, 82% des enfants de 6-11 ans sont à l'école dans le Mono. Le taux net de scolarisation dans le Mono est largement supérieur à celui du niveau national (65%). La commune de Comè (89%) a le taux net de scolarisation au primaire le plus élevé et la commune de Bopa (68%) présente le niveau le plus faible du département.

Des progrès importants ont été réalisés entre 1992 et 2002 en matière de scolarisation au primaire qu'entre 2002 et 2013 au niveau du Mono et des communes du département.

Les efforts ont été moins perceptibles dans les communes de Comè et Grand-Popo entre 2002 et 2013. Le taux net de scolarisation au secondaire est de 43% en 2013 dans le Mono. Le taux net de scolarisation au secondaire le plus faible est observé dans la commune de Bopa (31,3%).

4- Activités économiques

Le Mono compte 142 220 actifs de 15-64 ans et 97,7% de cette population active est occupée. Le secteur primaire occupe 50% de la population active occupée dans ce département et 92% des actifs occupés travaillent dans le secteur informel. Le secteur formel (public et privé) ne représente que 8% des actifs occupés. Le rapport de dépendance économique réelle qui rend compte du nombre de personnes en charge par actif occupé est de 2,6 personnes par actif occupé de 15-64 ans.

5 -Pauvreté

La pauvreté non monétaire (basée sur les caractéristiques de l'habitat et les actifs du ménage) touche 33,5% de la population du Mono en 2013. Cette forme de pauvreté touche plus les communes de Bopa (52,8%) et de Houéyogbé (36,8%). L'indice de pauvreté humaine calculé en 2013 touche 29,1% de la population du Mono. Il est plus élevé dans la commune de Bopa (37,4%) et de Houéyogbé (37%). Entre 2002 et 2013, la pauvreté humaine a baissé de 9 points dans le Mono en passant de 38,5% en 2002 à 29% en 2013. L'indice de pauvreté humaine a baissé dans toutes les communes, mais cette baisse a touché très peu les communes de Houéyogbé et de Lokossa.

2.4.2. Quelques caractéristiques du département du Plateau¹⁸

Situé dans la partie méridionale du Bénin le département du Plateau est limité au Nord par le Département des Collines, à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, à l'Ouest par le département du Zou et au Sud par celui de l'Ouémé. D'une superficie de 3 264 km², soit environ 3% de la superficie nationale, il est lui-même issu de l'ancien département de l'Ouémé. Il est subdivisé en cinq (5) communes avec Pobè comme chef-lieu, ces autres communes sont Adja-Ouèrè, Ifangni, Kétou et Sakété. Ces communes sont subdivisées en 29 arrondissements et 218 villages et quartiers de ville. La population est composée essentiellement des ethnies majoritaires comme les Yoruba et Apparentés (68,7%), et les Fon (29,0%). Les populations du Plateau sont essentiellement catholiques (24,6%), musulmans (18,6%) et Autres Chrétiens (15,8%)¹⁹. Les communes ciblées dans le cadre de cette l'étude sont : Pobè, Kétou et Adja-Ouèrè.

1 – Etat et structure de la population du plateau

Evolution de la population du Plateau de 2002 à 2013

En 2013, le département du Plateau compte 622 372 habitants soit 6,2% de la population béninoise. Le taux d'accroissement intercensitaire de 3,83% est supérieur à la moyenne nationale. Deux communes d'importances démographiques : Kétou (25,3%), et Pobè (19,9%) de la population du département.

2 - Dynamique de la population

Fécondité

Le nombre moyen d'enfants qu'une femme espère avoir à la fin de sa vie féconde (Indice Synthétique de la Fécondité-ISF) en 2013 est de 4,7 enfants par femme, avec des niveaux élevés dans les communes d'Adja-Ouèrè (4,9) et Kétou (4,8). Les niveaux de fécondité les plus faibles sont observés dans les communes de Sakété (4,1) et Ifangni (4,0).

Mortalité

Dans le département du Plateau, sur 1000 enfants nés vivants 89 décèdent avant d'atteindre leur cinquième anniversaire en 2013. La mortalité des enfants de moins de cinq ans est plus élevée dans la commune de Pobè (107 pour mille) et Kétou (94 pour mille). Quant à la mortalité avant le premier anniversaire, elle touche 59 enfants sur 1000 dans le département du Plateau. Le niveau de mortalité est plus élevé dans le milieu rural que dans le milieu urbain. Le quotient de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 91 pour mille en milieu rural et 87 pour mille en milieu urbain.

Migration

Le solde migratoire est négatif dans deux communes du Plateau (Sakété et Pobè) et positif dans les trois autres communes (Kétou, Ifangni et AdjaOuèrè). Ainsi, dans le plateau, les communes de Sakété et de Pobè sont des communes d'émigration tandis que celles de Kétou, Ifangni et Adja-Ouèrè sont les communes d'immigration. La commune d'Adja-Ouèrè (1137) est une zone de forte immigration dans le Plateau.

¹⁸https://instad.bj/images/docs/insae-statistiques/enquetes-recensements/RGPH/1.RGPH_4/Synth%C3%A8se-des-principaux-r%C3%A9sultats-du-RGPH-4/Plaquette-Plateau-final.pdf

¹⁹<https://rgph5.instad.bj/wp-content/uploads/2023/03/Cahier-des-villages-et-quartiers-de-ville-Plateau.pdf>

3- Alphabétisation et fréquentation scolaire

Alphabétisation des 15 ans et plus

Dans le département du Plateau, 34% des personnes de plus de 15 ans savent lire et écrire dans une langue quelconque en 2013 contre 22% en 2002. Le taux d'alphabétisation du Plateau en 2013 est un peu faible car inférieur à la moyenne nationale. Le niveau le plus élevé du taux d'alphabétisation des adultes s'observe dans la commune d'Ifangni où 41% de la population de 15 ans et plus savent lire et écrire dans une langue quelconque. Le niveau le plus faible est observé dans la commune d'Adja-Ouère (29%).

Taux nets de scolarisation

Les efforts ont été moins perceptibles dans les communes de Kétou et Pobè entre 2002 et 2013. Le taux net de scolarisation au secondaire est de 30,8% en 2013 dans le Plateau. Le taux net de scolarisation au secondaire le plus faible est observé dans la commune d'Adja-Ouère.

4- Activités économiques

Le Plateau compte 185 815 actifs de 15-64 ans et 97,9% de cette population active est occupée. Le secteur primaire occupe 48% de la population active occupée dans ce département et 93% des actifs occupés travaillent dans le secteur informel. Le secteur formel (public et privé) ne représente que 7% des actifs occupés. Le rapport de dépendance économique réelle qui rend compte du nombre de personnes en charge par actif occupé est de 2,4 personnes par actif occupé de 15-64 ans.

5 -Pauvreté

La pauvreté non monétaire (basée sur les caractéristiques de l'habitat et les actifs du ménage) touche 26,0% de la population du Plateau en 2013. Cette forme de pauvreté touche plus les communes d'Adja-Ouère (30,4%) et de Pobè (28,4%). L'indice de pauvreté humaine calculé en 2013 touche 40% de la population du Plateau. Il touche plus les communes d'Adja-Ouère (44%) et de Kétou (44%). Entre 2002 et 2013, la pauvreté humaine a un peu baissé dans le Plateau. Elle est passée de 48% en 2002 à 40% de la population en 2013. Dans toutes les communes du Plateau, l'indice de pauvreté humaine a baissé sur la même période.

3. PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS.

Les résultats sont organisés principalement selon les objectifs poursuivis et les résultats attendus. Ils sont fondés sur les appréciations et propositions des cibles rencontrées et sur l'analyse de l'équipe de consultance. En prélude aux résultats sur les barrières proprement dites, les caractéristiques socio-démographiques des enquêté.e.s seront présentées pour permettre d'en avoir une idée. Il s'agit de données de participant.e.s à l'enquête quantitative (enquête ménage). C'est elle qui nous permet d'avoir des données statistiquement vérifiables en ce qui concerne les barrières économiques et socio-culturelles à la scolarisation et au maintien des enfants dans l'éducation de base. Les données des acteurs clés étaient prises en compte.

3.1. Caractéristiques socio-démographiques des participant.e.s à l'enquête ménage

Tableau 6 : Caractéristiques socio-démographiques des participant.e.s à l'étude

		Sexe					
		Féminin		Masculin		Zone du projet	
		n	%	n	%	n	%
Groupe d'âge	18-34ans	58	30,7%	40	21,5%	98	26,1%
	35-59ans	122	64,6%	132	71,0%	254	67,7%
	60 et plus	9	4,8%	14	7,5%	23	6,1%
Handicap	Non	184	97,4%	182	97,8%	366	97,6%
	Oui	5	2,6%	4	2,2%	9	2,4%
Niveau d'étude	Aucun	122	64,6%	66	35,5%	188	50,1%
	Primaire	47	24,9%	67	36,0%	114	30,4%
	Secondaire	20	10,6%	47	25,3%	67	17,9%
	Supérieur	0	0,0%	6	3,2%	6	1,6%
Profession	Agriculteur	64	33,9%	113	60,8%	177	47,2%
	Artisan	24	12,7%	27	14,5%	51	13,6%
	Autre	9	4,8%	9	4,8%	18	4,8%
	Commerçant	88	46,6%	12	6,5%	100	26,7%
	Employé dans le privé	1	0,5%	1	,5%	2	0,5%
	Fonctionnaire d'Etat	1	0,5%	5	2,7%	6	1,6%
	Sans emploi	1	0,5%	2	1,1%	3	0,8%
Situation matrimoniale	Célibataire	1	0,5%	0	0,0%	1	0,3%
	Divorcé(e)/Séparé(e)	4	2,1%	1	0,5%	5	1,3%
	Marié (e)	169	89,4%	185	99,5%	354	94,4%
	Veuf/Veuve	15	7,9%	0	0,0%	15	4,0%
Type mariage	Monogamique	116	61,4%	113	60,8%	229	61,1%
	Polygamique	53	28,0%	72	38,7%	125	33,3%
	Autre	20	10,6%	1	,5%	21	5,6%
Religion	Chrétien Céleste	19	10,1%	17	9,1%	36	9,6%

		Sexe					
		Féminin		Masculin		Zone du projet	
		n	%	n	%	n	%
	Chrétienne catholique	40	21,2%	41	22,0%	81	21,6%
	Chrétienne protestante/évangéliste	57	30,2%	37	19,9%	94	25,1%
	Musulmane	12	6,3%	16	8,6%	28	7,5%
	Sans religion	10	5,3%	5	2,7%	15	4,0%
	Traditionnelle	51	27,0%	70	37,6%	121	32,3%

Les caractéristiques socio-démographiques révèlent qu'au moins 50% des participant.e.s à l'enquête ménage sont des femmes. 68% des participant.e.s sont âgés de 35 à 59 ans et 26% de 18 à 34 ans. 2% sont des handicapé.e.s. En ce qui concerne leur niveau d'étude, 50% n'ont aucun niveau d'étude alors que 30% ont le niveau primaire et 18% et le niveau secondaire. Du point de vue socio professionnel, 47% sont des agriculteurs.trices, 28% sont des commerçant.e.s (petit commerce) et 14% des artisan.e.s. Une bonne majorité est marié²⁰ soit une proportion de 94% des participant.e.s à l'étude. On note également que la majorité des participant.e.s (61%), sont dans un mariage monogamique et 33% dans un mariage de polygamique. Sur le plan religieux, respectivement 22% sont des chrétien.ne.s catholiques et 25% sont protestant.e.s ou évangéliques ; 32% pratiquent les religions traditionnelles.

La répartition au niveau des ménages enquêtés par commune et selon le genre se présente comme l'indique le tableau ci-après.

Tableau 7 : Nombre de chefs-chefes de ménages enquêté.e.s par commune et leur répartition selon le genre

Département	Commune	Total		Masculin		Féminin	
		Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Plateau	Pobè	71	71	34	35	37	36
	Adja-Ouèrè	67	67	33	34	34	33
	Kétou	90	90	44	45	46	45
Total Plateau		228	228	111	114	117	114
Mono	Bopa	55	56	27	28	28	28
	Houéyogbé	58	58	28	28	30	30
	Athiémé	32	33	16	16	16	17
Total Mono		145	147	61	72	74	75
TOTAL		373	375	182	186	191	189
POURCENTAGE		100%	101%	100%	102%	100%	99%

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Au total, 375 personnes (représentant.e.s de ménages), qui sont des parents ou tuteurs-trices d'enfants en âge d'être scolarisé.e.s (3-15 ans) ont été touchés pour une prévision de 373, soit une réalisation de 101%. Parmi les 375 atteints, on distingue 189 femmes (50,4%) et 186 hommes (49,6%).

Le tableau qui suit le montre avec détails au niveau de chaque commune et au niveau de la zone d'étude. Le graphique, quant à lui, explique bien la proportionnalité du genre.

²⁰Pour l'appréciation de marié ou non, c'est le mariage traditionnel qui a été prise en compte.

Tableau 8 : Groupe d'âge et répartition selon le genre des participants - tes rencontrés-es dans chaque commune

		MONO						PLATEAU						Total	
		ATHIEME		BOPA		HOUEYOGBE		ADJA-OUERE		KETOUE		POBE			
		n	%	n	%	n	%	n	%	N	%	n	%		
Sexe	Féminin	17	51,5%	28	50,0%	30	51,7%	33	49,3%	45	50,0%	36	50,7%	189	50,4%
	Masculin	16	48,5%	28	50,0%	28	48,3%	34	50,7%	45	50,0%	35	49,3%	186	49,6%
Groupe d'Age	18-34ans	6	18,2%	14	25,0%	9	15,5%	17	25,4%	24	26,7%	28	39,4%	98	26,1%
	35-59ans	24	72,7%	37	66,1%	44	75,9%	48	71,6%	59	65,6%	42	59,2%	254	67,7%
	60 et plus	3	9,1%	5	8,9%	5	8,6%	2	3,0%	7	7,8%	1	1,4%	23	6,1%

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

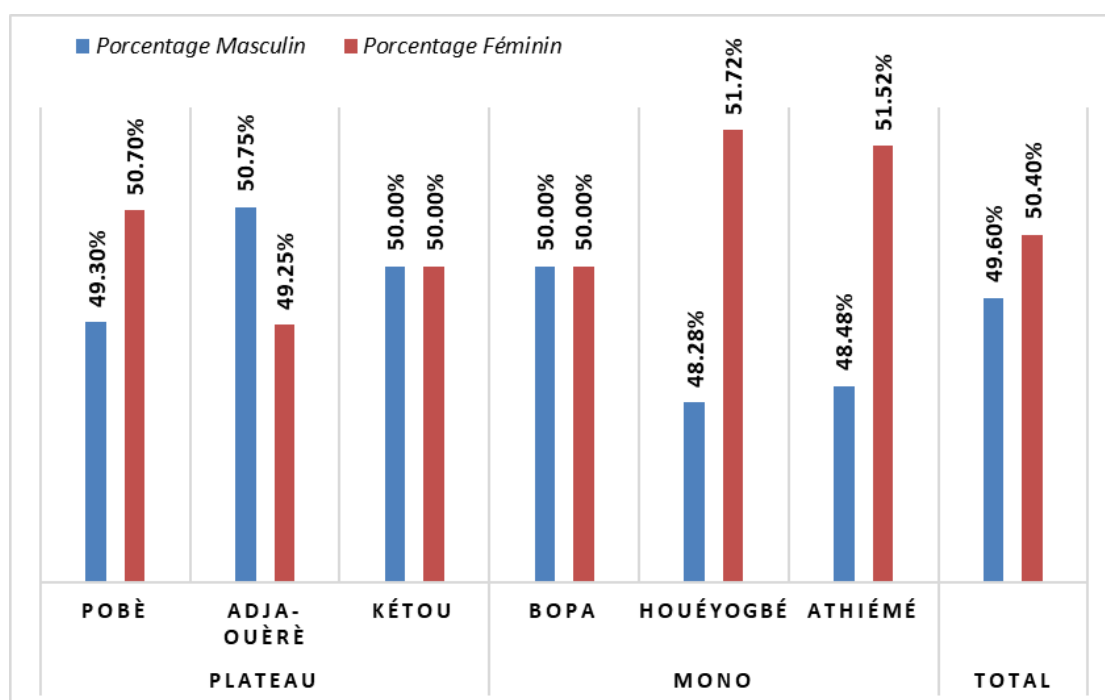


Figure 1 : Représentativité genre des participants-tes à l'enquête ménage

Pour ce qui concerne les 375 représentant.e.s de ménages, leur représentativité genre est d'au moins 50% de femmes. Cette représentativité est présentée par le graphique ci-dessus.

En bref, ce sont les participant.e.s avec les caractéristiques sociodémographiques ainsi décrits qui ont constitué la cible de l'enquête ménage qui a été centrale pour cette étude et nous a permis d'avoir les résultats présentés infra. Les données des acteurs clés y ont aussi contribué.

3.2. Barrières économiques à la scolarisation et au maintien des enfants notamment les filles et les enfants handicapés.

Plusieurs paramètres ont été explorés pour apprécier les aspects économiques liés à la scolarisation et au maintien des enfants dans l'éducation de base car de faire ce type d'estimation n'est pas aisé. C'est ce qui nous est expliqué dans le rapport "Données des dépenses d'éducation. Défis et solutions proposés, unesco, Février, 2024 ". Le rapport aborde

l'estimation des dépenses d'éducation des ménages à partir d'enquêtes auprès des ménages et montre qu'il présente un certain nombre de difficultés. L'investigateur doit donc être vigilant et s'adapter au niveau de données existantes. L'auteur éveille sur la délicatesse d'une telle estimation, importante pour des projections et planification en matière d'éducation. Cette estimation est donc importante ; toutefois il faut tenir compte des possibilités existantes et des limites. C'est ce que la présente étude a essayé de faire.

Par ailleurs le document *“Les dépenses des ménages en éducation. Note méthodologique, unesco, pôle Dakar, Septembre 2013”* insiste sur l'importance de l'apport des ménages en matière de dépenses en éducation. Proposée par le pôle de Dakar de l'UNESCO, la note constate qu'« en l'absence de collecte ciblée de données sur les dépenses effectuées par les ménages pour l'éducation de leurs enfants, l'examen du financement de l'éducation se limite souvent à la seule analyse des dépenses publiques, rendant ainsi difficile toute tentative de réflexion objective sur le financement privé de l'éducation. Or, dans le contexte actuel où la capacité des États africains à financer l'expansion de leur système éducatif est plus que jamais questionnée (Mingat et al, 2010), le financement privé de l'éducation apparaît incontournable. Dans cette perspective, il devient primordial de pouvoir disposer de statistiques afin d'évaluer l'ampleur et la nature des contributions des ménages».

Ces affirmations vont dans le même sens que l'appréciation des experts de l'INStAD à qui le projet de protocole a été soumis, qui l'ont analysé, puis jugé de la pertinence et de l'opportunité d'une telle étude : « Au regard des différents débats menés et des éclaircissements apportés par l'équipe des consultants, les commissaires ont jugé opportune et pertinente la réalisation de l'opération intitulée : *“Etude de référence sur les barrières socioéconomiques et culturelles au maintien des enfants dans l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapés”*»²¹.

❖ Budget alloué à l'éducation des enfants par les ménages.

D'après l'estimation des coûts faite par les participant.e.s à l'étude, le coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant à la maternelle (y inclus les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.) est de 95.545 FCFA. Ce coût moyen est de 80.420 FCFA pour un enfant au primaire et de 141.804 FCFA pour un enfant au collège premier cycle.

De plus, le coût total moyen des dépenses annuelles allouées pour l'éducation des enfants de 3 à 15 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 est estimé à 209.725 FCFA et celui des enfants âgés de plus de 15 ans était de 266.653 FCFA.

Les tableaux ci-après donnent des détails sur les coûts dans toute leur variabilité. La désagrégation par commune aussi est effectuée.

Tableau 9 : Description des coûts alloués à l'éducation des enfants (FCFA)

Description des coûts alloués à l'éducation des enfants (FCFA)					
	n	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant à la maternelle (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	86	15.000	290.500	95.545,35	58.371,176

²¹ MEF, CNS, INStAD, rapport de la trente – sixième session extraordinaire d'étude de demande de visa statistique de l'année 2024, Examen du dossier technique de l'étude intitulé *«Etude de référence sur les barrières socio-économiques et culturelles au maintien des enfants dans l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapés »*, Octobre 2024.

Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant au primaire (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	337	7.000	456.000	80.420,15	59.787,270
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant au collège (premier cycle) (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	157	9.000	500.000	141.804,97	87.109,839
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation de tous vos enfants de 3-15 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 ou habituellement (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.) ?	357	12.000	2.000.000	209.725,85	204.341,228
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation de tous vos enfants de plus de 15 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 ou habituellement (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	91	22.000	1.680.000	266.653,85	257.654,677

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Tableau 10 : Description des coûts alloués à l'éducation des enfants (CFA) désagrégés par commune

	Description des coûts alloués à l'éducation des enfants (FCFA) (Désagrégation)						
	Département	Commune	Nombre	Moyenne	Maximum	Minimum	Ecart type
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant à la maternelle (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	ATHIEME	3	49.667	60.000	40.000	10.017
		BOPA	1	61.600	61.600	61.600	
		HOUEYOGBE ²²	0	0	0	0	0
		Total	4	52.650	61.600	40.000	10.124
	PLATEAU	ADJA-OUERE	43	113.444	250.000	50.000	38.715
		KETOU	9	74.556	100.000	15.000	33.159
		POBE	30	81.907	290.500	15.000	80.274
		Total	82	97.638	290.500	15.000	58.961
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant au primaire (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	ATHIEME	31	49.077	87.400	8.000	23.089
		BOPA	56	49.988	235.500	7.000	41.237
		HOUEYOGBE	55	74.863	413.000	7.000	65.577
		Total	142	59.424	413.000	7.000	50.750
	PLATEAU	ADJA-OUERE	60	131.065	456.000	50.000	60.317
		KETOU	78	73.923	188.000	20.000	41.644
		POBE	57	88.307	265.000	15.000	68.969
		Total	195	95.710	456.000	15000	61330
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant au collège (premier cycle) (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	ATHIEME	21	150.481	290.000	9000	68799
		BOPA	22	115.464	200.000	42500	46754
		HOUEYOGBE	22	225.004	431.000	30500	133471
		Total	65	163.852	431.000	9000	100949
	PLATEAU	ADJA-OUERE	37	139.703	500.000	22.000	78.613
		KETOU	34	100.191	210.000	30.000	46.271
		POBE	21	144.643	300.000	35.000	85.906
		Total	92	126.228	500.000	22.000	72.447

²² Au niveau de HOUYOGBE, Il n'y a pas eu de répondant à cette préoccupation, n = 0. C'est pourquoi le tableau initial ne l'avait pas mis. Ce n'était pas un oubli.

Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation de tous vos enfants de 3-15 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 ou habituellement (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.) ?	MONO	ATHIEME	31	131.029	420.000	40.000	97.560
		BOPA	56	175.332	766.000	29.500	164.494
		HOUEYOGBE	56	164.130	547.500	18.000	119.650
		Total	143	161.341	766.000	18.000	135.340
	PLATEAU	ADJA-OUERE	67	376.931	2.000.000	60.000	290.843
		KETOU	83	181.772	770.000	20.000	161.991
		POBE	64	179.045	1.143.500	12.000	186.708
		Total	214	242.058	2.000.000	12.000	234.425
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation de tous vos enfants de plus de 15 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 ou habituellement (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	ATHIEME	12	406.417	1.680.000	175.000	413.916
		BOPA	16	141.681	230.000	32.200	61.200
		HOUEYOGBE	11	466.536	1.125.000	156.000	327.083
		Total	39	314.764	1.680.000	32.200	318.058
	PLATEAU	ADJA-OUERE	16	294.063	900.000	22.000	247.976
		KETOU	21	177.214	600.000	36.000	144.990
		POBE	15	237.547	748.000	42.000	189.890
		Total	52	230.571	900.000	22.000	196671

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

❖ Les coûts des dépenses annuelles comme barrière à la scolarisation et au maintien des enfants dans l'enseignement de base ?

DEPENSES ESTIMEES PAR ENFANT ET PAR CYCLE.

Même si les écart-types montrent des disparités du fait des catégories socio-professionnelles et des capacités financières des participant.e.s, force est de constater que les moyennes identifiées suite aux estimations nous situent.

- **Ecole maternelle** : D'après l'estimation des coûts, le coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant à la maternelle est de **95.545FCFA**. Ce montant est important surtout que l'étude a été menée dans des zones rurales, où le revenu est saisonnier et fondé sur les activités agricoles. L'enquête révèle que du point de vue socio professionnel, 47% des enquêté.e.s sont des agriculteurs.trices, 28% sont des commerçant.e.s (petits commerce) et 14% des artisan.e.s. Cette estimation de coût moyen pour les préscolaires dépasse l'estimation du coût moyen pour un enfant au primaire par an (**80.420 FCFA**). Ceci explique les appréciations des acteurs et informateurs clés qui tout en appréciant l'importance de l'école maternelle trouvent que cela semble un luxe pour les communautés. Les raisons évoquées sont : cherté, implantation plus en zone urbaine par le privé, ignorance de l'importance de cette école, n'est pas constitutionnellement obligatoire, est développée plus par le privé qui doit avoir ses intérêts²³.

²³ La réalité de l'accessibilité de l'école maternelle est bien décrite dans le *document d'analyse des données statistiques* en ces termes « Les effectifs en préscolaire sont donc très largement inférieurs (moins de 16%) à la population cible. Les effectifs des enfants dans le préscolaire ont diminué entre 2018 et 2020 avant d'amorcer une remontée à partir de 2021 tandis les effectifs des enfants scolarisables dans le préscolaire ont régulièrement augmenté sur toute la période... Sur la période, la part des apprenants du préscolaire inscrits dans le secteur

Ce n'est donc pas à la portée de tous. Pour l'importance, pas de doute comme le stipule si bien cet acteur :

« A partir de 2 ans et demi, lorsque l'enfant est soumis à un accompagnement pédagogique qui lui permet d'apprendre un certain nombre de choses, l'enfant découvre un certain nombre d'habiletés, d'aptitudes qui lui sont utiles et c'est à ce stade qu'on doit développer davantage ces habiletés qui sont à l'étape de veille chez l'enfant. Donc on fait éclore les potentialités de l'enfant et l'enfant même se découvre... »²⁴.

- **Ecole primaire** : Le coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant de l'école primaire est de **80.420 FCFA**. A ce niveau, le coût reste élevé pour le cultivateur ordinaire. La situation est d'autant plus préoccupante lorsqu'on sait qu'il y a souvent pour un ménage deux à trois enfants qui doivent jouir de ce droit à la scolarisation quand ils en ont l'âge. En outre, l'étude révèle que 33% des participant.e.s à l'enquête sont dans un mariage polygamique. Et qui dit mariage polygamique sous-entend un nombre important d'enfants.

- **Collège premier cycle** : D'après l'estimation des coûts faite par les participant.e.s à l'étude, le coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant au collège premier cycle est de **141.804 FCFA**. Le constat est que cette estimation des coûts a augmenté considérablement. Cela suppose que les besoins deviennent plus importants.

Ces indicateurs estimés de la zone d'étude ont été calculés par département et se présentent comme ci-après.

Le coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant par cycle et par département.

Tableau 11: Coût moyen des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant par cycle et par département

	Département	Coût moyen (CFA)
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant à la maternelle (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	52.650
	PLATEAU	97.638
ZONE D'ETUDE		95.545
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant au primaire (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	59.424
	PLATEAU	95.510
ZONE D'ETUDE		80.420
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant au collège (premier cycle) (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	163.852
	PLATEAU	126.228
ZONE D'ETUDE		141.804

privé et les initiatives communautaires a connu une évolution en dents de scie, passant de 32,22% en 2018 à 33,57% en 2019, ensuite ayant enregistré une chute à 28,34% »

²⁴Informateurs clés, acteurs de l'éducation.

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

DEPENSE PUBLIQUE PAR ELEVE ET PAR CYCLE SELON LE PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION (PSE), 2015²⁵

L'Etat béninois a calculé à combien revenait la dépense publique par élève et selon les cycles.

« En rapportant l'ensemble des dépenses courantes aux effectifs scolarisés dans les établissements publics en 2015, les résultats montrent que la dépense publique par élève est en moyenne de 53 114 FCFA au primaire, 72198 FCFA au secondaire général (62697 FCFA pour le 1er cycle et 102 450 FCFA pour le second) »²⁶. Le tableau ayant suivi ce commentaire donnent les valeurs des dépenses publiques pour l'année 2015. Ainsi nous pouvons retenir ce tableau pour présenter les dépenses publiques.

Tableau 12 : Coût unitaire public par niveau d'enseignement, 2015

Niveau d'Enseignement (cycle)	Coût unitaire par élève (FCFA)
Maternelle	57.999
Primaire	53.114
Secondaire Général 1 ^{er} cycle	62.697
Secondaire Général 2 nd cycle	102.450

Source : Données tirées du Tableau 9 du PSE intitulé " Coût unitaire public par niveau d'enseignement, 2015

RAPPROCHEMENT/ COMPARAISON DES RESULTATS DE L'ETUDE ET DES DONNEES DU PSE

Ce rapprochement des coûts unitaires publics (PSE) et des coûts unitaires des ménages tels que révélés par la présente étude permet de mieux apprécier les dépenses publiques sur l'élève, mais également d'évaluer le financement privé de l'éducation par les ménages. Ainsi les exigences financières qu'impliquent les dépenses effectuées par les ménages pour l'éducation de leurs enfants et d'apprécier aussi les capacités des de nos population majoritairement rurales à faire face à ses dépenses. Les coûts unitaires publics par niveau d'enseignement de 2015 constituent une référence, même si nous estimons que l'augmentation des effectifs des élèves et des dépenses publiques au fil des années pourrait induire la réduction ou l'augmentation de ces coûts unitaires.

Tableau 13 : Comparaison des résultats de l'étude par rapport aux données du PSE : Dépenses publiques et dépenses des ménages

	DEPENSES PUBLIQUES, 2015	DEPENSES DES MENAGES POUR LA ZONE D'ETUDE

²⁵PLAN SECTORIEL DE L'EDUCATION POST 2015 (2018-2030), TOME 1, AVRIL 2018

²⁶ Idem

Niveau d'Enseignement (cycle)	Coût unitaire par élève (FCFA)	Coût unitaire par élève (FCFA)
Maternelle	57.999	95.545
Primaire	53.114	80.420
Secondaire Général 1 ^{er} cycle	62.697	141.804

Source : PSE, 2018 et enquête de terrain, Novembre 2024

Il est constaté que les coûts unitaires estimés par les ménages dépassent ceux investis par l'Etat au niveau de tous les cycles de l'enseignement de base. Donc le financement privé de l'éducation doit être pris au sérieux et des mesures prises pour renforcer les capacités des populations surtout en zone rurale.

DEPENSES ESTIMEES DU MENAGE POUR TOUS LES ENFANTS DE 3 A 15 ANS ET POUR CEUX/CELLES QUI ONT AU-DELA DE 15 ANS.

En dehors de l'estimation des coûts moyens des dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant dans les divers cycles (maternel, primaire, premier cycle du secondaire), l'étude a essayé de faire avec les enquêté.e.s une estimation des dépenses annuelles réelles effectuées au cours de l'année scolaire 2023-2024, estimées pour tous les enfants du ménage, autrement dit, il s'agit d'un rappel des dépenses effectuées par le ménage l'année scolaire passée (2023-2024)²⁷. L'exercice a permis d'avoir pour les enfants de 3 à 15 ans un montant de **209.725 FCFA** pour le ménage ; et pour les enfants âgés de plus de 15 ans, un montant de **266.653 FCFA**.

Toutes ces estimations permettent d'apprécier la charge financière importante que constituent les dépenses pour l'éducation dans les divers cycles. La charge des dépenses annuelles des ménages pour les enfants de 3 à 15 ans et pour ceux/celles âgé.e.s de plus de 15 ans a été évaluée.

Les estimations par département se présente comme ci- après.

Tableau 14 : Dépenses annuelles pour tous les enfants de plus de 3 à 15 ans et des plus de 15 ans par département

	Département	Coût moyen (CFA)
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation de tous vos enfants de 3-15 ans au cours de l'année scolaire 2023-2024 ou habituellement (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)	MONO	161.341
	PLATEAU	242.058
Coût total des dépenses annuelles pour l'éducation de tous vos enfants de plus de 15 ans au cours de	MONO	314.764
	PLATEAU	230.571

²⁷ La taille des ménages enquêtés a été appréciée en ces termes « Les résultats d'analyse révèlent que le nombre moyen d'enfants (Ecart type) par enquêté et le nombre moyen d'enfants handicapé.s. sont respectivement de 5(±3) et 0 dans la zone de l'étude. On note également que les participants avaient en moyenne 2(±1) filles et 2(±2) garçons ayant entre 3 et 15 ans d'âge, et 0 enfant handicapé.e appartenant à cette tranche d'âge, au cours de l'année scolaire 2023-2024. De plus, au cours de la même année scolaire, les participants avaient en moyenne 2(±1) garçons et 2(±3) filles scolarisées et en moyenne 0 enfant handicapé.e scolarisée. De même, d'après les résultats d'analyse, les participants avaient en moyenne 2 (±2) garçons et 2(±2) filles qui soient scolarisé au cours de leur vie et 0 enfant handicapé.e en moyenne scolarisé au cours de leur vie. Enfin les participants avaient également en moyenne 1(±1) garçon, 1(±1) ayant abandonné l'école et 0 enfant handicapé.e en moyenne ayant abandonné l'école »

l'année scolaire 2023-2024 ou habituellement (inclure les frais de scolarité, livres, uniformes, etc.)		
---	--	--

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

COMPARAISON DES BUDGETS ALLOUES A L'EDUCATION DES ENFANTS

Par ailleurs, l'étude a essayé de faire des comparaisons des budgets de chaque catégorie d'enfants, non pas seulement pour avoir les montants estimés, mais pour connaître les proportions selon les réalités vécues par les ménages enquêtés. Les résultats sont représentés par les graphiques qui suivent.

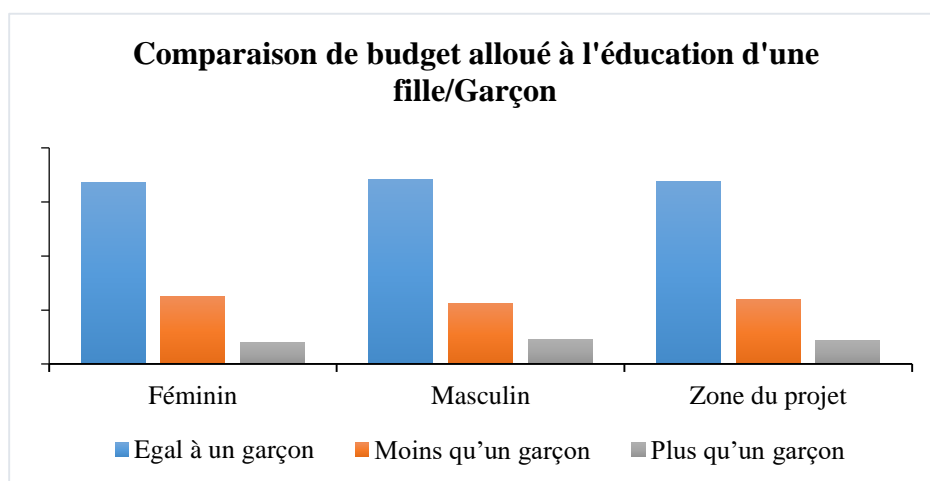


Figure 2 : Comparaison de budget alloué à l'éducation d'une fille et d'un garçon

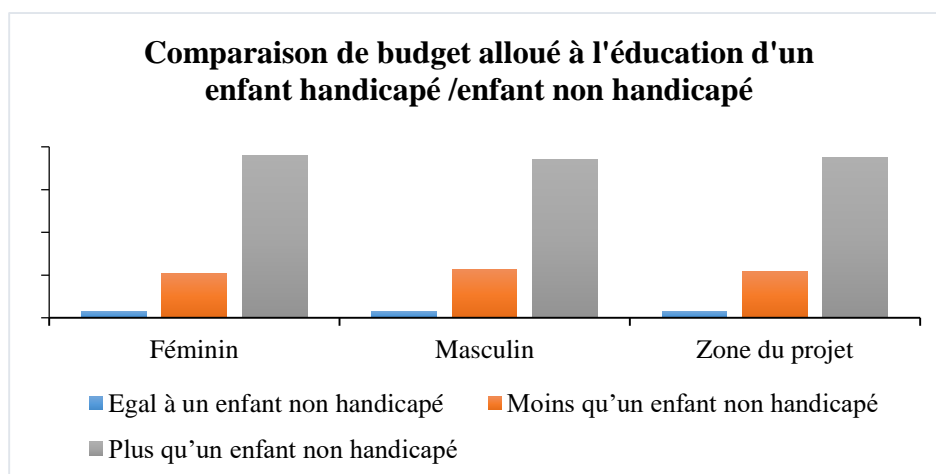


Figure 3 : Comparaison de budget alloué à l'éducation d'un enfant handicapé et d'un enfant non-handicapé

Une majorité des participant.e.s à l'étude (68%) avaient déclaré que le budget alloué à l'éducation des filles est égal à celui d'un garçon. 24% d'entre eux estimaient que le budget alloué à l'éducation des filles est moins que celui d'un garçon tandis que 9% avaient déclaré que ce budget est plus que celui alloué pour l'éducation d'un garçon.

S'agissant des enfants handicapés, la majorité des participant.e.s (75%), avaient déclaré que le coût alloué à l'éducation d'un.e enfant handicapé.e est plus que celui d'un.e enfant non handicapé.e.

Les comparaisons de budget alloué à l'éducation d'une fille et d'un garçon département et par genre des répondants se présentent comme ci-après.

Tableau 15 : Comparaison de budget alloué à l'éducation d'une fille et d'un garçon par département

			Genre	
			Féminin	Masculin
			%	%
Comparaison du budget annuel spécifiquement alloué à l'éducation d'un enfant FILLE dans les ménages.	Egal à au budget d'un garçon	Mono	51,1%	48,1%
		Plateau	48,6%	51,4%
		Total	50%	50%
	Moins que le budget d'un garçon	Mono	52%	48%
		Plateau	53,1%	46,9%
		Total	52,8%	47,2%
	Plus que le budget d'un garçon	Mono	42,9%	57,1%
		Plateau	50%	50%
		Total	46,9%	53,1%

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Tableau 16 : Comparaison de budget d'un enfant handicapé avec celui d'un enfant non handicapé par département

			Genre	
			Féminin	Masculin
			%	%
Comparaison de budget annuel spécifiquement alloué à l'éducation d'un ENFANT HANDICAPE dans votre famille	Egal au budget d'un enfant non handicapé	Mono	50%	50%%
		Plateau	50%	50%
		Total	50%	50%
	Moins que le budget d'un enfant non handicapé	Mono	50%	50%
		Plateau	48,1%	51,9%
		Total	48,1%	51,9%
	Plus que le budget d'un enfant non handicapé	Mono	51,1%	48,9%
		Plateau	51,1%	48,9%
		Total	51,1%	48,9%

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

ESTIMATION DES BUDGETS ANNUELS ALLOUES A L'EDUCATION DES ENFANTS SELON QU'IL EST GARÇON, FILLE ou ENFANTS HANDICAPE.E.S

De façon concrète, en terme monétaire, l'étude a révélé des montants des dépenses annuelles selon que l'enfant est garçon, fille ou handicapé.e. Les estimations des participant.e.s à l'étude sont inscrites dans le tableau qui suit.

Tableau 17 : Description des dépenses annuelles spécifiquement allouées à l'éducation d'un garçon, d'une fille ou d'un.e enfant handicapé.e.

Description des coûts alloués à l'éducation des enfants (FCFA)					
	n	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
Les budgets annuels spécifiquement alloués à l'éducation d'un enfant GARÇON (Estimation)	345	10000	1520000	111953,47	112644,762
Budgets annuels spécifiquement alloués à l'éducation d'un enfant FILLES(Estimation)	338	10000	1520000	106249,00	102559,012
Budgets annuels spécifiquement alloués à l'éducation d'un.e ENFANT HANDICAPE.E.	15	40000	250000	159633,33	48194,719

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

Les résultats de l'analyse révèlent que le budget annuel moyen spécifiquement alloué à l'éducation d'un enfant garçon est de **111.953 FCFA** alors que celui alloué à une fille est **106.249FCFA** en moyenne selon les déclarations des participant.e.s. Tandis que le budget alloué à l'éducation d'un.e enfant handicapé.e s'estime à **159.633 FCFA** en moyenne pour une année. Ces statistiques viennent en appui aux déclarations faites par les participant.e.s sur la comparaison des budgets alloué aux enfants garçon, fille et celui/celle handicapé.e.

En ce qui concerne le budget annuel alloué à l'éducation d'un.e enfant handicapé.e, les estimations rejoignent celles données par une responsable d'école spécialisé.e pour l'éducation des enfants handicapé.e.s. Selon elle, « les taux de scolarité appliqués pour assurer la scolarisation des enfants, y compris tous les frais d'internat sont forfaitaires ; cependant, ces taux forfaitaires sont considérés comme élevés par les parents, qui n'arrivent pas à les assurer ». Les coûts forfaitaires pour la scolarisation des enfants handicapé.e.s varient de 120.000F au CI à 160.000F en terminale selon cette responsable pour ce qui est demandé aux parents, sous oublier que les enfants bénéficient d'une subvention complémentaire, étant internes, toutes charges comprises.

Description des dépenses annuelles spécifiquement allouées à l'éducation d'un garçon, d'une fille ou d'un.e enfant handicapé.e par département se présentent comme ci-après.

	Département	Coût moyen (CFA)
Les budgets annuels spécifiquement alloués à l'éducation d'un enfant GARÇON (Estimation)	MONO	131.841
	PLATEAU	100.368
Budgets annuels spécifiquement alloués à l'éducation d'un enfant FILLES(Estimation)	MONO	122.953
	PLATEAU	96.693

Budgets annuels spécifiquement alloués à l'éducation d'un ENFANTS HANDICAPES	MONO	132.250
	PLATEAU	163.846

Le poids des barrières économiques dans l'éducation des enfants handicapé.e.s

Les barrières à la scolarisation des enfants dans l'éducation de base «principalement, je peux dire que c'est le manque de moyens des parents et aussi le manque d'information. Certains ne cherchent pas à savoir s'il y a un de centre pour s'occuper de l'éducation des enfants handicapé.e.s. Je donne un petit exemple : il y a deux enfants non-voyants même-père même-mère que les parents ont amenés cette année et disent qu'ils ne savaient pas que ces enfants non-voyants ont un centre pour fréquenter. Pour leur maintien, c'est aussi le manque de moyens car on constate qu'après leur sortie d'ici, après le BAC, les parents n'arrivent pas à aider les enfants à poursuivre leurs études.

Normalement, nous acceptons les enfants à partir de cinq (5) ans et ces enfants. si nous allons vraiment exiger les scolarités, ces enfants ne pourront pas être scolarisés. On dit aux parents, si vous trouvez une partie de la scolarité, vous amenez et vous pouvez compléter par des vivres, c'est comme ça que nous les acceptons. Quel est l'argent que nous exigeons ? ça n'atteint pas 200.000F même jusqu'en terminale : première année CI, 120.000 et on ajoute un peu, un peu ; en terminale, c'est 160.000F et ce, pour toute une année. L'enfant, mange s'habille, se lave, les frais en cas de maladie, tout ; et les parents ne paient pas la moitié jusqu'à la fin de l'année. Par exemple, des parents arrivent avec deux enfants et donnent 15.000 pour l'année. Voilà qu'on ne peut pas abandonner ces enfants. Nous sommes obligés de nous lancer dans l'agriculture et dans l'élevage pour survivre et s'occuper des enfants pour qu'ils soient scolarisés. Des bonnes volontés nous appuient aussi ponctuellement. Mais l'aide de l'Etat tarde à être effective....

Récit d'une Responsable de Structures, directrice d'école spécialisée.

DESCRIPTION DES MONTANTS DEPENSES POUR LES FOURNITURES AU COURS DE L'ANNEE 2023-2024 ou HABITUELLEMENT

Estimation des dépenses

Tableau 18 : Montant dépensé pour les fournitures scolaires pour les enfants au cours de l'année 2023-2024 ou habituellement

Montant dépensé pour les fournitures scolaires (livres, cahiers, matériel scolaire adapté) des enfants cours de l'année 2023-2024 ou habituellement					
	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
Enfants de 3-15 ans	349	2100	3418000	78934,44	232391,156
Enfants de plus de 15 ans	121	7000	1271000	134339,67	228101,011

Source : Enquête de terrain, Novembre 2024

La dépense totale moyenne liée aux fournitures scolaires (**livres, cahiers, matériel scolaire adapté**) des enfants âgé.e.s de 3 à 15 ans et celle des enfants âgé.e.s de plus de 15 ans au

cours de l'année scolaires 2023-2024 s'élève à **78.934FCFA** et à **134.339 FCFA** respectivement.

PRINCIPALES DEPENSES COUVERTES PAR LES MONTANTS ALLOUES A LA SCOLARISATION DES ENFANTS

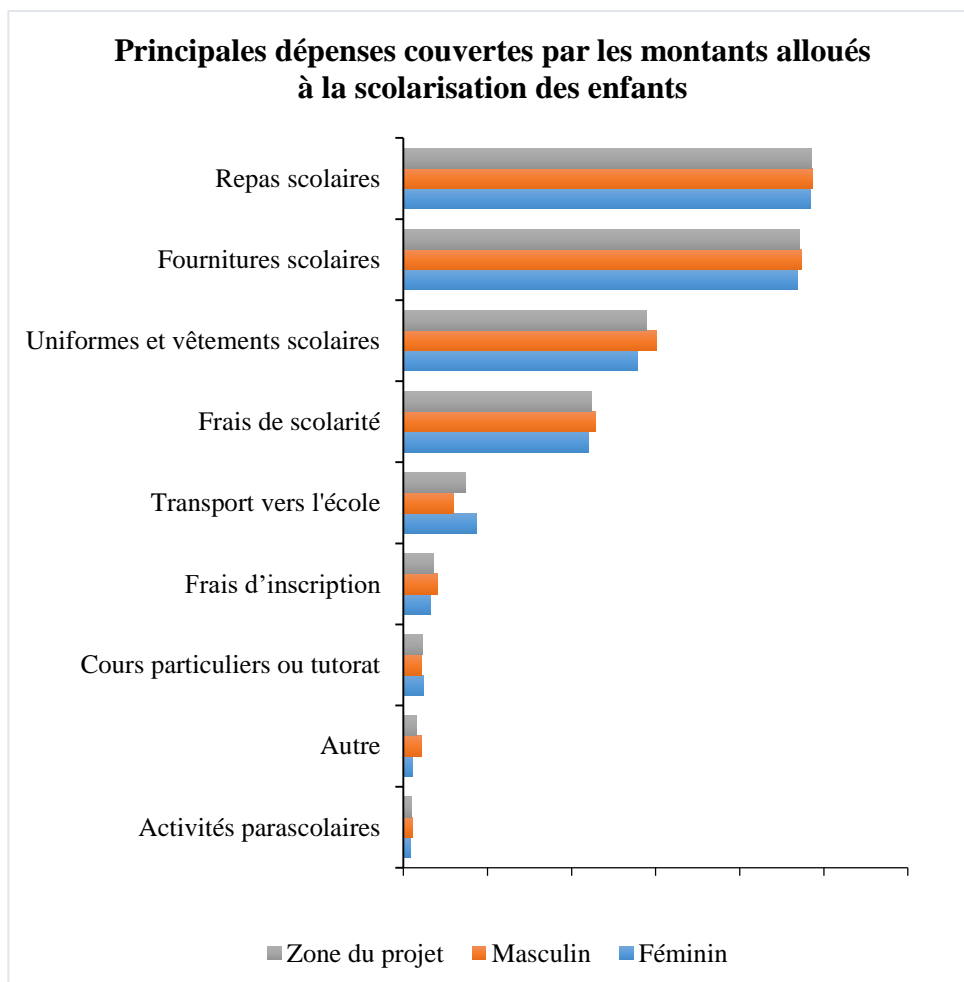


Figure 4 : Principales dépenses couvertes par les montants alloués à la scolarisation des enfants

Les principales dépenses couvertes par les budgets alloués à la scolarisation des enfants sont entre autres : les repas scolaires (97%), les fournitures scolaires (94%), uniformes et vêtements scolaires (58%) et les frais de scolarités (49%). Les estimations des chefs ménage hommes et femmes sont égales ou très proches. Il y a donc une certaine constance dans les estimations.

LES DEPENSES LES PLUS DIFFICILES A COUVRIR PAR LE BUDGET ALLOUE A L'EDUCATION DES ENFANTS

Les dépenses les plus difficiles à couvrir selon les participant.e.s à l'étude sont représentées par le graphique qui suit.

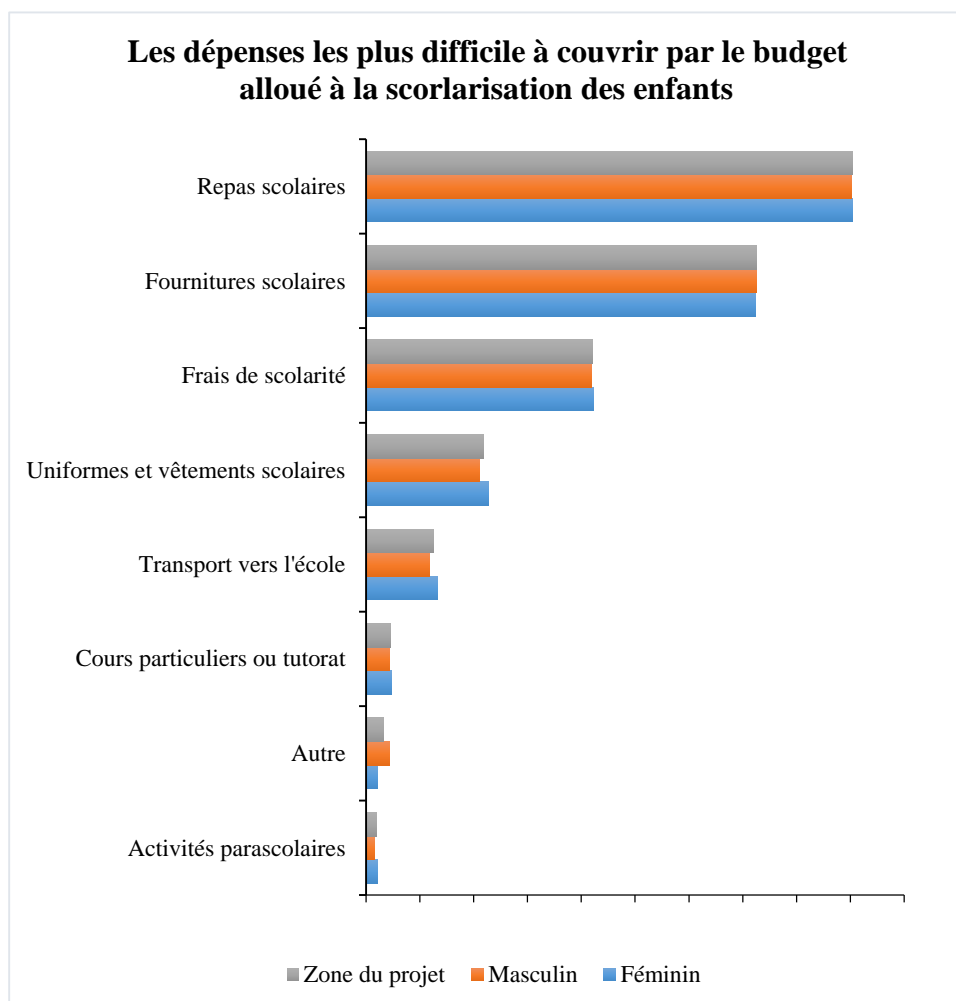


Figure 5 : Les dépenses les plus difficiles à couvrir par le budget alloué à la scolarisation des enfants

Les dépenses les plus difficiles à couvrir par le budget alloué à la scolarisation des enfants sont les dépenses énumérées par les participant.e.s comme étant les principales prises en compte par le budget. Il s'agit des dépenses liées aux repas scolaire (90%), aux fournitures scolaires (73%), les frais de scolarités (42%) ainsi que les dépenses liées aux uniformes et vêtements scolaires (21%).

Conclusion au sujet des barrières économiques au maintien et à la scolarisation des enfants notamment les filles et les enfants handicapé.e.s.

L'insuffisance de moyens financiers constitue la principale barrière économique selon les participant.es à l'étude (95%). Cela s'explique par le faible niveau de revenu des populations enquêtées : 47% sont des agriculteur.trices, 28% sont des commerçant.e.s (petit commerce) et 14% des artisan.e.s. Il s'agit de catégorie de populations à faible revenu et à revenus limité, non constant. Il faut ajouter au faible revenu, la part importante des dépenses de l'éducation dans les budgets du ménage. Selon le cycle, le coût moyen estimé par enfant est de **95.554FCFA à la maternelle**, de **80.420 FCFA au primaire** et de **141.840 FCFA au secondaire**

premier cycle. Les dépenses annuelles pour l'éducation d'un enfant garçon sont estimées à **111.953 FCFA**, pour une fille, à **106.249 FCFA**, et pour un.e enfant handicapé.e à **159 633 FCFA**. Selon 68% des participant.e.s à l'étude, le budget consacré à l'éducation des filles est égal à celui des garçons. Cela pourrait être dû aux exonérations accordées aux filles et aux divers projets qui les soutiennent dans le domaine de l'éducation. Le budget alloué à l'éducation d'un.e enfant handicapé.e est reconnu supérieur à celui d'un.e enfant non handicapé.e selon 75% des participant.e.s à l'étude.

Au total, en dehors des dépenses publiques pour l'éducation, l'ampleur et la nature des contributions des ménages constituent des données importantes influençant la scolarisation et le maintien des enfants dans l'éducation de base. Cette part importante des ménages ne saurait être négligée dans tout programme de promotion de l'éducation pour tous et toutes.

Regard sur les spécificités dans les départements selon les acteurs

Dans les deux départements, les barrières ou obstacles socioéconomiques au maintien des enfants à l'école sont globalement identiques sur les aspects suivants :

- Manque de moyens financiers pour assurer les charges suivantes : les fournitures scolaires, les tenues, et frais annexes (petit-déjeuner et transport), le manque d'écoles maternelles et l'éloignement géographique qui augmentent les charges de déplacement et d'entretien des enfants.
- La précarité des ménages qui utilisent la main d'œuvre infantile pour les travaux agricoles (surtout en période de pluie) au risque de sortir les enfants de l'école.
- L'exode/immigration qui consiste à envoyer l'enfant, travailler hors du milieu aux fins de revenus financiers au profit du ménage.

On note toutefois certaines disparités entre les deux départements.

Dans le département du Plateau :

- la proximité de toutes les communes avec le Nigéria, offre une grande facilité à l'exode des enfants pour diverses raisons pécuniaires. Beaucoup d'enfants traversent ainsi la frontière au détriment de l'école.
- Les filles sont enrôlées précocement dans le commerce de l'essence de contrebande ou de produits vivriers pour aider les ménages.

Dans le département du Mono :

- les destinations des enfants à la recherche de l'argent sont principalement le Nigéria, le Ghana, Cotonou.,
- A la recherche de l'argent, les filles, voyage de leur propre gré vers des lieux et pour des activités que ne maîtrise pas toujours les parents.

3.2.2. Barrières socioculturelles à la scolarisation et au maintien et des enfants notamment les filles et les enfants handicapé.e.s.

Les barrières socio-culturelles sont les obstacles ou entraves liés aux conditions sociales et aux perceptions et pratiques ancrées dans la culture. Dans ce sens, elles englobent les dispositions sociales et considérations culturelles. Les résultats de l'enquête auprès des ménages et des autres acteurs de la communauté et de l'éducation révèlent différents aspects présentés et analysés dans cette partie.

Il est reconnu et démontré que le faible revenu reste transversal aux problèmes de non scolarisation et de déscolarisation des enfants. Mais Il est évident de reconnaître que ce n'est pas la seule cause. C'est pourquoi, Même s'il y a des imbrications économiques, cette partie s'intéresse particulièrement aux aspects socioculturels et psychologiques de la question.

❖ BARRIERES LIEES A LA NON-SCOLARISATION, A LA NON-INSCRIPTION A L'ECOLE

- Ecole maternelle

Beaucoup d'acteurs ont affirmé que l'inscription à l'école maternelle n'est pas si automatique

En dehors des frais que le préscolaire engendre et qui ont déjà été évoqués, le principal obstacle démontré par les acteurs est : **la méconnaissance de l'importance et de la valeur du préscolaire**²⁸ sur l'évolution même de la personnalité de l'enfant. C'est la barrière la plus importante, car si cette compréhension est reconnue, les ménages pourraient faire des efforts pour amoindrir ou atténuer l'impact des autres barrières ou les surmonter. Une autre barrière qui fait que l'enfant n'est pas inscrit à la maternelle est '**la non-disponibilité de l'infrastructure adéquate, suffisante et à proximité**²⁹. Le manque d'enseignant.e.s formé.e.s pour la prise en charge de la petite enfance constitue une grande barrière pour la disponibilité de l'éducation préscolaire. Certains acteurs évoquent aussi le fait que **constitutionnellement, l'école maternelle n'est pas obligatoire**. Par ailleurs, très peu d'information sont données aux populations quant à l'importance de cette école maternelle. Suivons le témoignage d'un acteur de l'éducation sur l'importance de l'école maternelle et le comportement des populations.

Importance de l'école maternelle

En instituant le préscolaire le législateur sait bien tout le bénéfice que cela revêt pour l'enfant. Toutes les études sont unanimes là-dessus que l'enfant qui a pris par le préscolaire avant d'aller au primaire est beaucoup plus éveillé.e, beaucoup plus préparé.e par rapport à l'enfant qui commence directement le primaire. Par le passé, pendant la période révolutionnaire, on parlait de CESE, ce qui signifie Centre d'Eveil et de Stimulation de l'Enfant, je crois que ça dit tout, l'enfant qui passe par là, il est éveillé.e, stimulé.e, préparé.e, prêt.e à recevoir tout ce qu'on lui enseignera tout au lors de son cursus scolaire. En résumé l'enfant qui prend par le préscolaire a un plus par rapport aux autres ; donc l'école maternelle, elle est bel et bien utile. Si les parents n'inscrivent pas les enfants, à mon avis, la maternelle est encore perçue comme un luxe. Donc quelque chose que ne peut se permettre tout parent. Vous constatez avec moi

²⁸Plusieurs acteurs ont insisté sur cette méconnaissance qui est pour eux une barrière fondamentale

²⁹Cette barrière est effective, mais ne dépend pas des ménages. Certains instituteurs interrogés ont dit qu'il n'y a pas d'école maternelle dans leur localité.

que c'est dans le milieu urbain que ce développent ces écoles maternelles, beaucoup plus promues par le privé que par le public³⁰. Or le privé, même si la préoccupation est l'éducation de l'enfant, il y a la recherche du profit aussi. Ce n'est pas pour rien que les promoteurs s'installent dans les milieux urbains, c'est là où ça marche. Et qui dit, milieu urbain, apparemment c'est là où il y a les intellectuels, ceux-là qui ont le plus de moyens. En milieu rural, vous ne verrez pas proliférer les écoles maternelles. La pauvreté a un visage un peu rural.

Récit d'un acteur de l'éducation, Novembre 2024

- Ecole primaire

Les acteurs constatent qu'avec les nombreuses dispositions prises par l'Etat, les sensibilisations sur l'éducation pour tous, l'inscription des enfants a commencé par entrer dans les habitudes. Les taux d'admission au CI sont assez élevés. Toutefois la tendance de prioriser le garçon par rapport à la fille subsiste encore. Ajoutons que les mesures de gratuité et de don de kits scolaire, d'appui pour le petit déjeuner, la cantine en zone rurale et autres mesures à l'égard des filles encouragent les ménages à inscrire les filles à l'Ecole primaire.

La principale réticence est l'inscription des enfants handicapé.e.s surtout certaines catégories de handicap (visuel, auditif, polyhandicap). Les motifs évoqués par les ménages sont divers : la méconnaissance de l'existence des centres de formation spécialisée d'éducation, le manque de moyens, la priorité donnée aux enfants non-handicapé.e.s par rapport aux enfants handicapé.e.s (manque de considération). Il s'agit donc de **barrières liées à la perception, préjugés, attitudes et autres considérations des parents et de la communauté.**

Une enseignante dans une école spécialisée d'éducation des enfants handicapé.e.s s'exprimait en ces termes :

« Pourquoi les parents n'inscrivent pas les enfants handicapé.e.s à l'école ? Si moi j'ai quelque chose à répondre à ce niveau, je dirais que d'une part, il y a la non-considération ou bien la négligence au niveau des parents ; parce qu'il y a certains parents qui ne croient pas en leurs enfants. Ils disent : "tu es handicapé.e, qu'est-ce que tu iras faire? Et qu'est-ce que tu vas devenir demain?" Vaut mieux rester à la maison. Ou bien, ils peuvent dépenser pour les autres enfants. Mais quand c'est l'enfant handicapé.e, on ne peut pas, on n'a pas l'argent pour dépenser pour ces enfants-là. »

Une autre barrière non moindre est le manque d'enseignant.e.s spécialisé.e.s pour la prise en charge des divers types de handicap. En dehors des enfants handicapé.e.s moteur, les autres

³⁰ Selon Document d'analyse des données statistiques, 2023, « Les effectifs en préscolaire sont donc très largement inférieurs (moins de 16%) à la population cible. Les effectifs des enfants dans le préscolaire ont diminué entre 2018 et 2020 avant d'amorcer une remontée à partir de 2021 tandis les effectifs des enfants scolarisables dans le préscolaire ont régulièrement augmenté sur toute la période... Sur la période, la part des apprenants du préscolaire inscrits dans le secteur privé et les initiatives communautaires a connu une évolution en dents de scie, passant de 32,22% en 2018 à 33,57% en 2019, ensuite ayant enregistré une chute à 28,34% »

enfants handicapé.es ont très peu de chance de s'instruire dans une école ordinaire. Ceux/celles qui le font y parviennent rarement et très difficilement.

- **BARRIERES LIEES AU MAINTIEN, OCCASIONNANT ABANDON OU RETRAIT DE L'ECOLE**

Le maintien des enfants dans l'éducation de base reste une préoccupation. En dehors de la question de moyens financiers qui reste fondamental, d'autres phénomènes purement socio-culturels sont à considérer en ce qui concerne le maintien ; les plus cités par les acteurs rencontrés et les ménages sont :

- **BARRIERES LIEES A LA PERCEPTION, PREJUGES, ATTITUDES PREJUDICIALES DES PARENTS ET DES ACTEURS DE L'ECOLE : DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DE L'INCLUSION :**

❖ **POUR LES ENFANTS HANDICAPES :**

« Le grand souci c'est l'inclusion : Le grand souci avant aussi, c'est l'inclusion. La marginalisation des enfants handicapé.e.s. Il y a certain.e.s au collège. Ils/elles ne sont pas considéré.e.s comme les autres. Ils/elles sont d'abord méprisé.es par les autres avec qui ils/elles sont C'est ça qui bloque les enfants. Ils/elles abandonnent. C'est important cette inclusion, mais il ne faut pas mépriser les personnes différentes. Cela relève aussi de l'éducation qu'on doit donner aux enfants »

Enseignante

Même si l'enfant est scolarisé.e, la persistance **des barrières liées à la perception, préjugés, attitudes préjudiciables des parents et des acteurs de l'école** peuvent le/la décourager et occasionner l'abandon des classes d'où l'importance d'une résilience qui doit se construire au niveau de l'enfant handicapé.e.

- **BARRIERES LIEES A LA RESILIENCE DE L'ENFANT HANDICAPEE**

« Au niveau des enfants mêmes, ils gardent ça en tête, moi je suis handicapé qu'est-ce que je peux devenir demain, qu'est-ce que je peux faire et certains perdent confiance en eux et abandonnent »

Enseignant.

- **BARRIERES LIEES AUX DISPOSITIFS INFRASTRUCTURELS, MATERIELS, TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES POUR ASSURER UNE EDUCATION INCLUSIVE³¹.**

A ce niveau les acteurs ont abordé :

³¹Ces dispositifs dépendent beaucoup plus de l'Etat, des moyens dont il dispose et des moyens affectés au secteur pour leur mise en œuvre.

- Le manque ou l'insuffisance d'enseignant.es, d'une part, et d'autre part, d'enseignant.es formé.es pour la prise en compte des spécificités des enfants handicapé.e.s,
- le manque de certains matériels et outils de travail dans certains établissements scolaires,
- la distance importante entre l'école et le domicile,
- l'inexistence d'équipements et de dispositifs adaptés pour faciliter l'accès de personnes handicapé.es aux infrastructures scolaires.

❖ POUR LES FILLES

Malgré l'engouement de plus en plus prononcé des populations rurales, pour l'inscription des filles à l'école, les facilitations accordées par l'Etat, les soutiens des projets/ programmes des ONG et coalitions, certaines situations continuent d'impacter leur maintien dans différents cycles de l'éducation de base. Les acteurs ont identifié les plus courantes dont la survenue constitue un obstacle au maintien des filles dans l'éducation de base.

- les mariages forcés et les grossesses précoces ;
- les violences de genre en milieu scolaire : le harcèlement, les abus sexuels et les grossesses en milieu scolaire ;
- l'idée et la pratique de priorisation de l'éducation des garçons par rapport aux filles, l'éducation du garçon étant considérée comme un meilleur investissement à moyen et long terme ;
- Le besoin d'une aide domestique pour les parents ou d'une aide pouvant leur apporter des revenus pour la vie familiale ;

Ces situations font que la fille abandonne parfois elle-même l'école ou est retirée par les parents.

- la non exonération des frais d'écologie du second cycle pour les filles est également une raison d'abandon des classes après le premier cycle.

❖ POUR LES GARÇONS

- La mobilité pour aller faire divers travaux rémunérateurs pour se réaliser, son attrait à travers les réalisations de ceux qui vont travailler ailleurs ou dans d'autres pays, sont évoqués. Cette mobilité concerne aussi les filles ;
- l'absence de modèle de réussite des aînés qui ont étudié jusqu'à l'université. L'absence de modèle de réussite est valable pour les filles et les enfants handicapé.e.s.

3.2.2. **Appréciation des principales barrières économiques et socio-culturelles par les ménages**

Les barrières évoquées plus haut par les acteurs ont été appréciées de façon plus simplifiée lors de l'enquête ménage. Elles ont été évoquées comme principales raisons de la déscolarisation des enfants en général, les facteurs qui influencent les décisions de retrait d'un enfant de l'école ont été scrutées et des propositions ont été faites par les chefs/cheffes ménages interrogé.e.s pour prévenir ou réduire la déscolarisation des enfants.

PRINCIPALES RAISONS POUR LESQUELLES LES ENFANTS ARRETENT D'ALLER A L'ECOLE

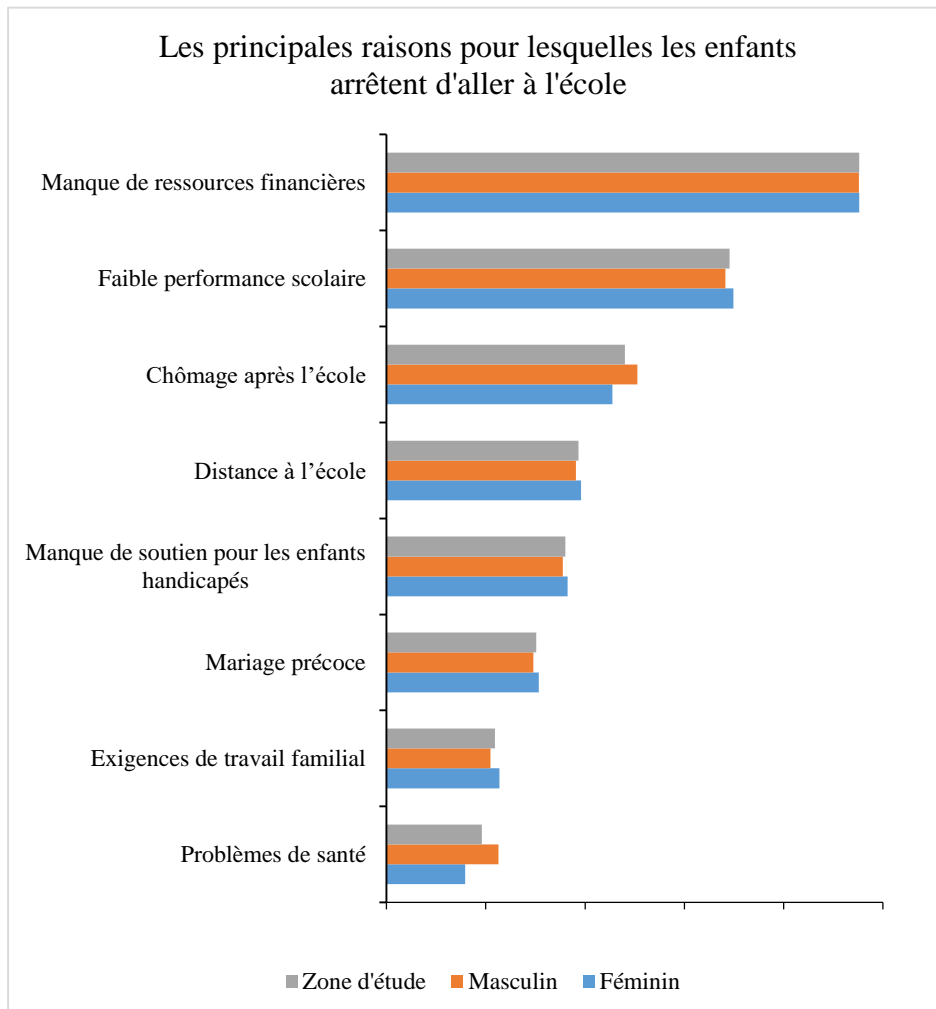


Figure 6 : Les principales raisons pour lesquelles les enfants arrêtent d'aller à l'école

Les principales raisons de la déscolarisation des enfants selon les participant.e.s à l'étude sont entre autres le manque de moyen financier (95%), la faible performance scolaire (69%), le chômage auquel ils pourraient être confrontés après l'école (48%), la distance qui les séparent de l'école (39%) et aussi le manque de soutien pour les enfants handicapé.e.s. On note également le phénomène des mariages précoces selon 30% des participant.e.s. ; d'autres facteurs ont été aussi cités par les ménages.

FACTEURS SPECIFIQUES QUI INFLUENCENT LES DECISIONS DE RETRAIT D'UN ENFANT DE L'ECOLE

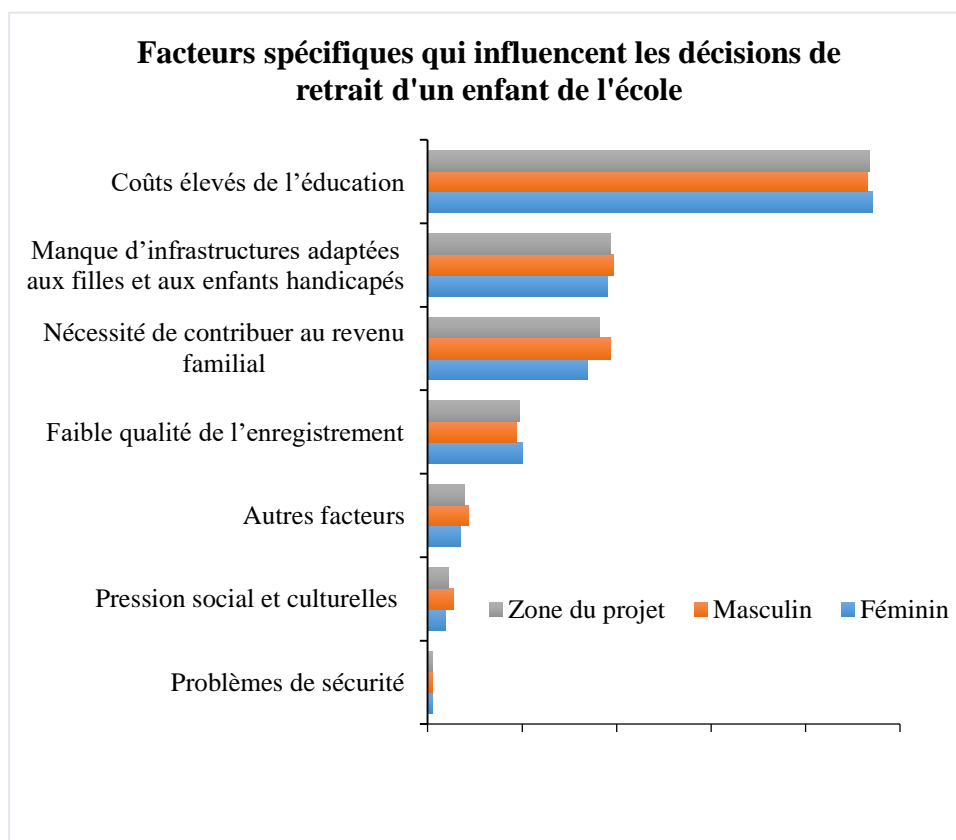


Figure 7 : Facteurs qui influencent les décisions de retrait d'un.e enfant de l'école

Les facteurs qui influencent les décisions de retrait d'un.e enfant de l'école selon les participant.e.s sont les coûts élevés de l'éducation (93,6%), le manque d'infrastructures adaptées aux filles et aux garçons handicapés (38,7%), la nécessité pour l'enfant de contribuer au revenu familial (36,3%) et aussi la faible qualité d'enregistrement au niveau de l'enfant (19,5%).

Regard sur les spécificités au niveau des départements selon les acteurs

Au nombre des barrières socioculturelles spécifiques au département du Plateau, nous pouvons citer :

- Les inondations dans certaines zones qui rendent inaccessibles certaines écoles coupées du village
- L'abandon des ménages par les hommes – les femmes qui n'arrivent pas à assumer seules toutes les charges, retirent simplement les enfants de l'école. Il en est de même pour les veuves. Ainsi l'absence des pères dans le suivi des enfants au sein des ménages est très préoccupante et constitue une barrière à la scolarisation et au maintien des enfants dans l'éducation de base. En effet beaucoup d'entre eux sont partis au Nigéria ou ce sont aventurés dans d'autres pays tels que la Côte d'Ivoire, le Congo, le Gabon ou la Guinée équatoriale, à la recherche de meilleures

opportunités financières. Ils laissent ainsi leurs enfants sous la responsabilité des mères ou d'un membre de la famille élargie, qui, souvent peinent à assurer un suivi rigoureux de leur éducation et à assurer leur maintien à l'école.

Au niveau du département du Mono,

- les us et coutumes (y compris l'accueil des filles dans le couvent) ne considèrent pas généralement pas la scolarisation de la fille et surtout son maintien comme bénéfique pour la famille. Elle est destinée à se marier et la famille doit bénéficier de sa dot. Son instruction n'a pas grande importance et peut même retarder son mariage et compromettre son initiation au couvent. L'idée selon laquelle « l'école n'apporte rien aux filles » est répandue et diversement justifiée ;
- la démission des parents. Cette démission parentale fait que les filles sont laissées très tôt à elle-même. Elle abandonne facilement l'école, n'ayant plus de soutien. Elle acquiert précocement une certaine liberté et certaine, pour s'en sortir se livrent à la prostitution sur place ou dans leur mobilité.
- L'exploitation économique et sexuelle des filles pour nourrir la famille a été aussi évoquée par les acteurs. Certaines familles font usage de produit contraceptifs pour leurs filles pour les aider à ne pas contracter de grossesse dans leurs activités sexuelles.

Conclusion sur l'appréciation des barrières économiques et socio-culturelles à la scolarisation au maintien.

Les principales raisons de la déscolarisation des enfants et Les facteurs qui influencent les décisions de retrait d'un enfant de l'école selon les participant.e.s rejoignent bien les principales barrières évoquées par les divers acteurs interviewés. Selon les appréciations des participant.e.s à l'étude, le manque de ressources financières reste en tête des obstacles au maintien et à la scolarisation des enfants (95%). Suivent les faibles performances scolaires, le risque de chômage après l'école, la distance du domicile à la maison, le manque de soutien aux enfants handicapé.e.s, le mariage précoce qui ont été évoqués par 30 à 69 % des répondant.e.s. Les facteurs évoqués, influençant les décisions de retrait d'un enfant de l'école sont principalement le coût élevé de l'éducation (94%), le manque d'infrastructures adaptées aux filles et aux enfants handicapé.e.s ; la nécessité pour l'enfant de contribuer au revenu familial et la faible qualité de performance (formalités administratives)³², les pressions sociales et culturelles ont été évoqués par des participant.e.s à l'étude.

Face aux divers obstacles et facteurs influençant, les chefs de ménage ont fait des propositions pour prévenir ou réduire la déscolarisation des enfants.

³²La faible qualité de l'enregistrement. Il s'agit des omissions ou des irrégularités dans l'enregistrement de l'enfant lors de son inscription ou pendant un changement d'école. Cela peut nécessiter des courses et générer des frustrations pour les parents et des désavantages pour l'enfant poussant la famille à chercher une autre alternative ou à abandonner l'éducation formelle.

PROPOSITIONS /CONDITIONS POUR PREVENIR OU REDUIRE LA DESCOLARISATION DES ENFANTS

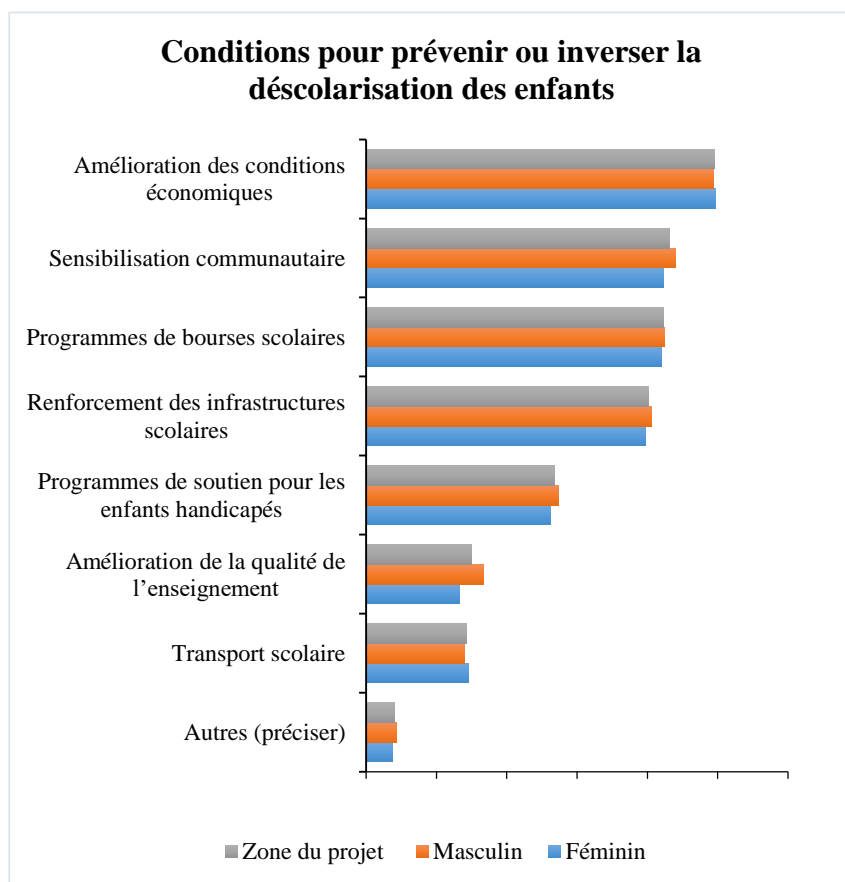


Figure 8 : Conditions pour prévenir ou réduire la déscolarisation des enfants

Selon les participants-tes à l'étude, pour prévenir ou réduire la déscolarisation des enfants, un certain nombre de conditions doivent être mises en place. Il faut une amélioration des conditions économiques des population (99,2%), la sensibilisation communautaire (86,4%), la mise à disposition des programmes de bourse scolaire (84,5%), le renforcement des infrastructures scolaires (80,3%), un programme de soutien pour les enfants handicapé.e.s (53,6%), l'amélioration de la qualité de l'enseignement (29,9%) et l'amélioration des transports scolaires (28,5%).

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

4.1. CONCLUSION GENERALE

L'Etude de référence sur les barrières socioéconomiques et culturelles au maintien des enfants dans l'éducation de base, en particulier les filles et les enfants handicapé.e.s a été fondée sur une enquête ménage réalisée dans les départements du Mono et du Plateau. Elle a impliqué divers acteurs étatiques, non étatiques ou communautaires qui ont donné leur point de vue sur la question.

L'étude a permis de scruter et d'appréhender divers aspects des barrières économiques et socio-culturelles à la scolarisation et au maintien des enfants. Elle a également permis d'identifier les différentes barrières à la scolarisation et au maintien des enfants de même que les différents facteurs qui déterminent la décision d'abandon ou de retrait de l'enfant de l'école.

Du point de vue surtout économique, l'analyse a été faite et les coûts évalués par cycle (préscolaire, primaire, secondaire niveau 1), et quelquefois réalisée pour les enfants de 3 à 15 ans (éducation de base) et ceux/celles qui sont au-delà de 15 ans. Les résultats obtenus sont consignés dans l'étude, décrits dans des tableaux et visualisés par des graphiques. Certaines particularités concernant les filles et les enfants handicapé.e.s ont été mises en relief pour des actions de remédiation ciblées. Les particularités au niveau des départements du Mono et du Plateau ont été mis en exergue. Les barrières globalement notées, sont surmontables grâce à des efforts conjugués de toutes les parties prenantes.

Dans ce sens, des propositions ont été faites par les participant.e.s à l'étude et ont été relayées dans le rapport d'étude. Elles s'ajoutent aux propositions des acteurs ayant participé à l'étude et à l'analyse des consultants pour permettre de faire quelques recommandations au terme de cette étude.

Au total, l'étude révèle les différents obstacles à la scolarisation et au maintien des enfants en particulier les filles et les enfants handicapé.e.s. Elle donne par ailleurs des pistes et des mesures de remédiation à ces différentes barrières.

4.2. RECOMMANDATIONS

Au regard de tout ce qui précède : barrières identifiées, mesures de remédiation proposées par les ménages, nous proposons quelques actions aux parties prenantes à divers niveaux du secteur de l'éducation en vue d'éliminer ou de réduire les barrières et leur conséquences sur les enfants.

❖ A l'endroit de l'Etat

- Faciliter l'inclusion scolaire en construisant des infrastructures accessibles aux personnes handicapées (construire ou améliorer) ;
- Intégrer à la formation initiale et la formation continue des enseignant.es, des modules tenant compte des spécificités des personnes handicapées : prise en compte dans les curricula de formation la prise en charge des apprenant.es handicapé.es ;
- Etendre les cantines scolaires à toutes les écoles maternelles et primaires ;
- Mettre à disposition des programmes de bourse scolaire ;
- Mettre effectivement en application les décrets d'applications de la « loi n°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées » ;
- Assurer l'entretien des routes pour faciliter l'accès aux écoles, surtout en période de crue ;
- Promouvoir les écoles inclusives et appuyer les écoles spécialisées
- Construire et équiper en mobilier davantage d'écoles maternelles et primaires dans les zones à accès difficile ;
- Equiper tous les établissements secondaires en mobilier.

❖ A l'endroit des Responsables d'Etablissements

- Respecter la charte de bonnes pratiques mises en œuvre par l'Etat au primaire et au secondaire afin d'éviter le harcèlement, les abus sexuels et les grossesses en milieu scolaire ;
- Sensibiliser sur le mariage forcé, les grossesses précoces et les VBG en milieu scolaire et réprimer les auteurs et complices ;
- Amener les enfants à s'approprier les mesures promotrices de l'éducation pour tous, de l'éducation inclusive.

❖ A l'endroit des Parents

- Sensibiliser les parents à entourer tous les apprenants y compris les apprenants handicapé.es d'affection comme tous les autres : Considération et pas de discrimination ;
- Amener les enfants à s'approprier les mesures promotrices de l'éducation pour tous, de l'éducation inclusive ;
- Encourager les enfants handicapé.e.s, à développer une forte résilience pour poursuivre les études.

❖ **A l'endroit des apprenants**

- S'approprier les mesures promotrices de l'éducation pour tous, de l'éducation inclusive ;
- Développer une forte résilience pour poursuivre les études.

❖ **A l'endroit des OSC**

- Renforcer les campagnes de sensibilisation sur l'importance de l'éducation des filles et des enfants handicapé.es ;
- Sensibiliser les parents au renforcement du suivi scolaire de leurs enfants ;
- Développer des programmes de lutte contre la stigmatisation des enfants handicapé.e.s ;
- Soutenir les programmes de l'Etat relatifs à l'appui aux familles en difficulté ;
- Faire des plaidoyers à l'endroit des ministères sectoriels pour la prise en compte des différentes recommandations.

❖ **A l'endroit des PTF**

- Accompagner les projets/ programmes d'Appui aux enfants à besoins spécifiques développés par l'Etat et par les Organisation de la Société Civile pour une scolarisation effective et le maintien dans l'Education de base par des financements adéquats.

5. LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

N°	INTITULE DU DOCUMENT	AUTEURS	ANNEE
1	Les dépenses des ménages en éducation : Appréhension et méthodes d'estimation à partir des enquêtes ménages	UNESCO / IPE. BeïfithKouakTiyab Jean-Claude Ndabananiye	Septem bre 2023
2	Données des dépenses d'éducation, défis et solutions proposées (<i>Conférence de l'UNESCO sur les données et statistiques de l'éducation</i>)	UNESCO	Février 2024
3	Manuel sur le droit à l'éducation, éducation 2030	UNESCO	2020.
4	Coûts et dépenses en éducation	J. Hallak	1969
5	Etude diagnostique des barrières à la scolarisation des enfants handicapé-e-s dans les départements de l'Atlantique et du Littoral au Bénin, Rapport final	Handicap International / Humanité Inclusion	Août 2023
6	10 barrières à l'éducation autour du Monde	PhineasRueckert 13 août 2019	2019
7	Etude de barrières et de facilitateurs à l'accès à l'éducation pour les enfants en situation de handicap en RCA (<i>Résumé Exécutif</i>)	Education CannotWait / Unicef / Fédération handicap International	Décem bre 2023
8	Rapport National de l'étude sur les « Obstacles à l'accès et à la continuité de l'éducation pour les enfants en situation de déplacement forcé dans la région du Sahel Central» Mali	Boly Dramane, Démographe, PhD, Consultant international	2022- 2023
9	Stratégie de Renforcement des Alternatives Educatives pour une éducation de base inclusive (SRAE) 2021 - 2026	MEMP/MESTFP/ST PPDDSE	Juillet 2021
10	Plan Sectoriel de L'Education Post 2015 (2018-2030), Tome 1	République du Bénin / MEMP	Avril 2018
11	MICS Bénin, Enquête par grappes à indicateurs multiples 2021-2022	Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD)	2023
12	Document d'Analyse des données statistiques	République du Bénin /Ministères en charge de l'Education / STPPDDSE	2023
13	Etat des lieux sur la situation de l'éducation des personnes en situation de handicap dans cinq (05) communes du Bénin	L'EDUCATION / CBO-EPT / ancefa / OXFAM IBIS	Février 2017
14	Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006	ONU	2006
15	Loi n° 2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Benin	BENIN / Présidence De La République / Assemblée Nationale	Septem bre201 7

6. ANNEXES

(Voir le document dénommé annexes associé à ce rapport).